



لضمان ودائعكم البنكية
Pour la garantie de vos dépôts bancaires

SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DEPOTS BANCAIRES

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

Mot du Président.....	5
Principaux faits marquants 2022	7
Membres du conseil d'administration	9
Première partie : Environnement international.....	11
Deuxième partie : Environnement national.....	20
Troisième partie : Activités de la SGFG en 2022	42
Quatrième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG.....	56
Résolutions de l'Assemblée Générale.....	74

ABREVIATIONS UTILISEES

HCP	Haut-Commissariat au Plan
BAM	Bank Al-Maghrib
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
CNC	Conseil National de la Comptabilité
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
SGFG	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
CAR	Comité d’Audit et des Risques
CI	Comité d’Investissement
CIR	Comité d’Intervention et de Résolution
FCGD	Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
FGDBP	Fonds de garantie des dépôts des banques participatives
FMI	Fonds Monétaire International
CSF	Conseil de Stabilité Financière
IADI	Association internationale des systèmes de garantie des dépôts
IFSB	Conseil des Services Financiers Islamiques
FDIC	Organisme de garantie des dépôts américain
CPs	Principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces
FSAP	Programme d’évaluation du secteur financier
CGNC	Code Général de Normalisation Comptable
IDE	Investissements Directs Etrangers
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
RNBD	Revenu National Brut Disponible
SA	Société anonyme

MOT DU PRESIDENT

Pâtissant d'un environnement international globalement difficile, l'économie nationale a connu une décélération sensible en 2022, la croissance du PIB étant revenue à 1,3%, après un rebond de 8% en 2021.

Dans ce contexte, le système bancaire a préservé sa solidité, en dépit d'une baisse de sa rentabilité. Sur le plan réglementaire, Bank Al Maghrib a renforcé le dispositif prudentiel face à la montée des risques, tout en assurant sa convergence avec les normes internationales.

Pour sa part, la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) a continué à développer ses capacités techniques et opérationnelles conformément aux orientations de son troisième plan stratégique 2022-2024.

Ainsi, au cours de la 1^{ère} année de ce plan, la SGFG a engagé les actions nécessaires pour la réalisation du projet de la plateforme digitale d'indemnisation des déposants, laquelle s'appuie sur une infrastructure technologique moderne et performante.

Dans ce cadre, elle a établi, en concertation avec les établissements bancaires, le cahier des charges relatif au projet "Single Customer View" qui vise à automatiser la transmission, via cette plateforme, des données sur les dépôts de leur clientèle.

Après la publication des textes régissant le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives en septembre 2021, la SGFG s'est attelée à la mise en place des prérequis nécessaires à son opérationnalisation. A cet effet, elle a notamment élaboré une politique d'investissement spécifique à ce Fonds respectant à la fois la conformité chariatique et l'objectif d'optimisation des rendements.

Par ailleurs, elle a œuvré pour l'amélioration du processus de gestion des ressources du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts des banques conventionnelles et du suivi des risques afférents à ce processus. Elle a, par ailleurs, poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne, tout en procédant à l'adaptation de sa cartographie des risques pour couvrir en particulier le risque cyber qui fait l'objet d'une surveillance étroite.

Sur le plan de la coopération, la SGFG a continué à consolider les liens avec ses homologues étrangers. C'est dans ce cadre qu'elle a accueilli une délégation de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et a conduit une mission d'assistance technique, conjointement avec Bank Al-Maghrib, au profit de la Banque Centrale du Burundi.

De même, la SGFG a été portée, lors de la rencontre annuelle de 2022 organisée en Argentine par l'IADI (International Association of Deposit Insurers), à la présidence du Comité Régional MENA adossé à cette instance et ce, pour une durée de 3 ans.

Au plan international, l'accumulation des vulnérabilités liées à l'accentuation des risques macro-économiques et macro-financiers impose de nouveaux défis pour les organismes de garantie des dépôts bancaires. Aussi, des réflexions sont en cours au niveau des institutions de régulation financière pour examiner les adaptations que nécessite l'assurance de garantie de dépôts tant au plan institutionnel, réglementaire qu'opérationnel.

Dans ce contexte, nous continuerons à consolider notre système de garantie des dépôts, en tant que l'un des piliers de la stabilité financière, pour assurer sa mission dans les meilleures conditions.

Abdellatif JOUAHRI

Président du Conseil d'Administration

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS 2022

- Jan 2022** : Obtention par la SGFG du statut d'investisseur qualifié accordé par l'AMMC (décision publiée au Bulletin Officiel du 10 janvier 2022).
- Fév 2022** : Tenue de la 14^{ème} réunion du Comité d'Audit et des Risques.
Tenue de la 25^{ème} et de la 26^{ème} réunion du Comité d'Investissement.
- Mars 2022** : Tenue de la 3^{ème} réunion du Comité de Nomination et de Rémunération.
Tenue de la 12^{ème} réunion du Conseil d'Administration de la SGFG.
Adoption par le Conseil d'Administration du règlement intérieur du personnel de la SGFG.
Collecte des premières cotisations des banques participatives au FGDBP institué par la loi bancaire n°103-12.
- Avril 2022** : Participation de la SGFG à l'enquête de l'IADI sur l'amendement des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces.
Adoption du plan stratégique 2022/2024 de la SGFG.
- Mai 2022** : Tenue de la 27^{ème} réunion du Comité d'Investissement.
Rencontre entre la SGFG et les banques et fenêtres participatives pour échanger sur les modalités de gestion du Fonds de garantie des dépôts de ces établissements.
- Juin 2022** : Tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la SGFG.
Tenue de la 28^{ème} réunion du Comité d'Investissement.
- Juillet 2022** : Participation de la SGFG, en tant qu'intervenant au workshop, organisé par l'IADI à Bâle, sur l'évaluation des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces.
- Août 2022** : Publication du rapport annuel de la SGFG au titre de l'exercice 2021.
- Sep. 2022** : Tenue de la 29^{ème} réunion du Comité d'Investissement.
Election de la SGFG en tant que président du Comité régional MENA adossé à l'IADI.

Oct. 2022 : Tenue de la 30^{ème} réunion du Comité d'Investissement.

Accueil dans les locaux de la SGFG d'une délégation du Fonds de Garantie des Dépôts et de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, pour s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de garantie des dépôts.

Participation de la SGFG à l'Assemblée Générale de l'IADI, sa conférence annuelle ainsi qu'aux travaux de certains comités qui ont eu lieu à Buenos Aires en Argentine.

Tenue de la 15^{ème} réunion du Comité d'Audit et des Risques.

Nov. 2022 : Participation de la SGFG, conjointement avec la Direction de la Supervision Bancaire de Bank Al-Maghrib, à une mission d'assistance technique sur la garantie des dépôts, au profit de la Banque Centrale de la République du Burundi.

Tenue de la 31^{ème} réunion du Comité d'Investissement.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 135 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Conseil d'Administration de la SGFG se compose des membres suivants¹ :

Président

- ▶ **M. Abdellatif JOUAHRI**, Wali de Bank Al-Maghrib

Membres représentant la profession bancaire :

- ▶ **M. Othman BENJELLOUN**, Président-Directeur Général de Bank of Africa,
- ▶ **M. Mohamed EL KETTANI**, Président-Directeur Général d'Attijariwafa Bank,
- ▶ **M. Mohamed Karim MOUNIR**, Président-Directeur Général de la Banque Centrale Populaire.

Membres indépendants :

- ▶ **M. Mohamed EL HAJJOUJI**, Expert financier,
- ▶ **M. Moulay Driss IDRISSE BICHR**, Expert judiciaire.

Les membres indépendants du Conseil d'Administration sont nommés intuitu personae pour un mandat de 3 ans renouvelable, sur la base de leur professionnalisme, intégrité et compétence.

Les représentants de la profession bancaire, désignés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), ne délibèrent pas sur les questions se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents.

¹ Le conseil sera renforcé à compter de juin 2023 par la nomination de Monsieur Abdessamad ISSAMI, Président du Directoire de Umnia Bank en tant que représentant du secteur des banques participatives.

Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2022

Lors de sa 12^{ème} réunion qui a eu lieu le 31 mars 2022, le Conseil d'Administration de la SGFG a approuvé les points suivants :

- Les rapports de gestion de la SGFG et du FCGD ;
- Les comptes annuels de la SGFG et du FCGD ;
- Les rapports des Comités d'Investissement, de Nomination et Rémunération et d'Audit et des Risques ;
- Le projet de mise en place d'un écosystème d'indemnisation ;
- Le budget et plan d'actions de la SGFG ;
- Le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale.

Quatre comités assistent le Conseil d'Administration dans sa mission :

- Le Comité d'Audit et des Risques ;
- Le Comité d'Investissement ;
- Le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- Le Comité d'Intervention et de Résolution.

Première partie : Environnement international

Première partie : Environnement international

Chapitre 1 : Environnement macro-économique international

Ralentissement de la croissance mondiale et tendance baissière des indicateurs des économies des principaux pays industrialisés et émergents

Après un début d'année qui s'est inscrit dans la continuité de la réouverture post Covid, l'économie mondiale a subi en février 2022 un choc brutal et d'envergure avec le déclenchement du conflit en Ukraine. Conjugué aux séquelles de la pandémie, ce dernier a induit une crise énergétique et alimentaire avec une flambée exceptionnelle des cours, une accentuation des perturbations des chaînes d'approvisionnement et, en conséquence, une montée de l'inflation à des niveaux jamais atteints depuis des décennies.

Dans ce contexte, la croissance de l'économie mondiale a connu, après le rebond de 6,3% enregistré en 2021, un net ralentissement à 3,4% en 2022, avec des reculs de 5,4% à 2,7% dans les économies avancées et de 6,9% à 4% dans les pays émergents et en développement.

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)

	2019	2020	2021	2022
Monde	2,8	-2,8	6,3	3,4
Economies avancées	1,7	-4,2	5,4	2,7
Etats-Unis	2,3	-2,8	5,9	2,1
Zone euro	1,6	-6,1	5,4	3,5
Allemagne	1,1	-3,7	2,6	1,8
France	1,9	-7,9	6,8	2,6
Italie	0,5	-9,0	7,0	3,7
Espagne	2,0	-11,3	5,5	5,5
Royaume-Uni	1,6	-11,0	7,6	4,0
Japon	-0,4	-4,3	2,1	1,1
Economies émergentes et en développement	3,6	-1,8	6,9	4,0
Pays émergents et en développement d'Asie	5,2	-0,5	7,5	4,4
Chine	6,0	2,2	8,4	3,0
Inde ²	3,9	-5,8	9,1	6,8
Amérique latine et Caraïbes	0,2	-6,8	7,0	4,0
Brésil	1,2	-3,3	5,0	2,9
Mexique	-0,2	-8,0	4,7	3,1
Pays émergents et en développement d'Europe	2,5	-1,6	7,3	0,8
Russie	2,2	-2,7	5,6	-2,1
Turquie	0,8	1,9	11,4	5,6
Afrique subsaharienne	3,3	-1,7	4,8	3,9
Afrique du Sud	0,3	-6,3	4,9	2,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1,0	-3,1	4,3	5,3

Source : FMI et BAM.

² Pour l'Inde, les données sont présentées par exercice budgétaire et l'exercice 2022/23 (qui commence en avril 2022) apparaît dans la colonne 2022.

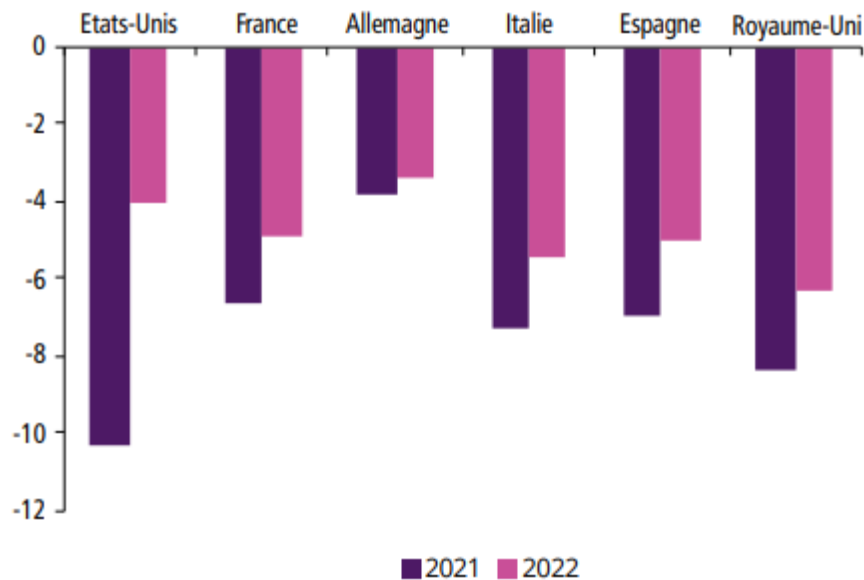
Aux Etats-Unis, la croissance est revenue de 5,9% à 2,1% en 2022, la résilience relative des dépenses de consommation et la hausse des exportations ayant été en partie contrebalancées par la diminution de la consommation publique et des investissements privés.

Plus exposée au conflit en Ukraine en raison de sa proximité géographique et de sa forte dépendance à l'égard des importations énergétiques russes, la zone euro a affiché une croissance en nette baisse à 3,5% après 5,4% une année auparavant. Dans les principaux pays membres, cette croissance s'est limitée à 1,8% en Allemagne, 2,6% en France et à 3,7% en Italie. En revanche, l'économie espagnole a montré une résilience notable avec une stabilisation du taux de croissance à 5,5%, à la faveur notamment d'un rebond de l'activité touristique.

Au Royaume-Uni, le rythme de l'activité économique a accusé une nette décélération revenant de 7,6% à 4% en 2022. En plus de l'augmentation du coût de l'énergie, le pays a pâti des retombées du Brexit³ et de la montée des risques liés en particulier à la soutenabilité budgétaire.

Au Japon, la hausse du PIB est ressortie à 1,1% après 2,1% en 2021, l'accroissement de la consommation privée ayant été compensé par la contraction des investissements privés et l'alourdissement du coût des importations en particulier énergétiques, accentué par la dépréciation du yen vis-à-vis du dollar.

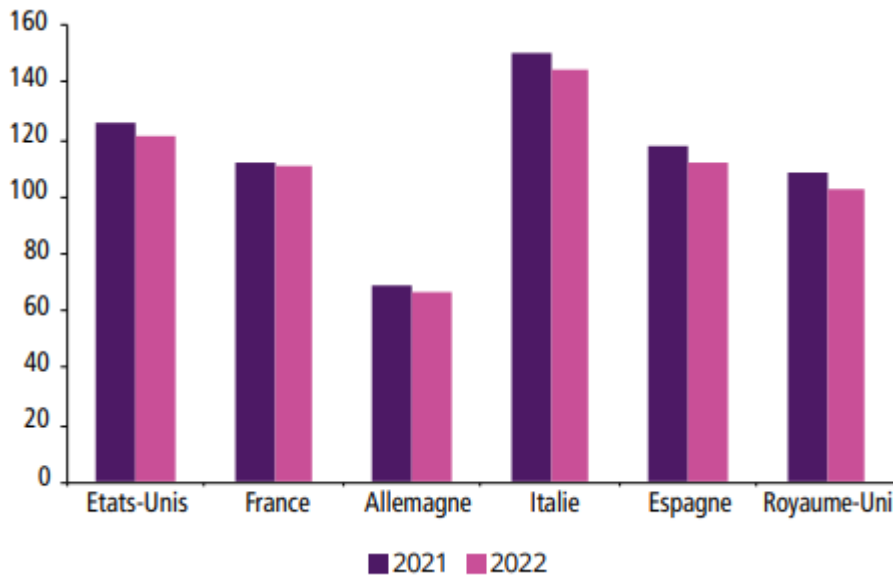
Graphique n°1 : Solde budgétaire dans les principales économies avancées (en % du PIB)



Source : FMI et BAM

³ Les effets négatifs du vote favorable au Brexit continuent d'affecter, près de six ans après, plusieurs pans de l'économie britannique. Selon l'édition d'octobre 2022 du Global Projection Model Network (GPMN), ces effets se traduisent depuis 2017 par (i) une baisse des IDE de l'ordre de 30%, (ii) une chute de 6% des échanges commerciaux de biens et services, et (iii) une perte de productivité comparativement aux autres pays du G7.

Graphique n°2 : Dette publique dans les principales économies avancées (en % du PIB)



Source : FMI et BAM

S'agissant des pays émergents, la Chine a enregistré en 2022 un fort ralentissement de la croissance à 3% après 8,4% une année auparavant. L'activité économique a, en effet, été lourdement affectée par le confinement strict de plusieurs grandes villes et unités de production et par la persistance des difficultés que connaît le secteur de l'immobilier. Selon le FMI⁴. Ces difficultés se matérialisent par une contraction des investissements, l'incapacité des promoteurs à honorer leur carnet de commandes de logements pré-vendus et par des pressions à la baisse sur les prix de l'immobilier.

Pour ce qui est des autres principales économies émergentes, elles ont été pénalisées par la détérioration de l'environnement extérieur et par le resserrement au niveau mondial des politiques monétaires. Ainsi, le taux de croissance est revenu à 6,8% après 9,1% en Inde et à 2,9% au lieu de 5% au Brésil.

L'économie russe a, pour sa part, accusé une contraction de 2,1% après une hausse de 5,6%, conséquence du conflit en Ukraine et des sanctions imposées par les pays occidentaux. Cette évolution reste toutefois d'une moindre ampleur qu'initialement prévu et ce, pour plusieurs raisons dont notamment les mesures prises par la Banque Centrale pour soutenir le rouble et préserver la stabilité financière et des prix, l'assouplissement budgétaire pour appuyer l'activité économique et la diversification des débouchés pour les exportations énergétiques.

En Afrique subsaharienne, plusieurs pays de la région ont souffert de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui a induit une forte augmentation du coût de la vie et entraîné de larges franges de la population dans l'insécurité alimentaire et la pauvreté⁵.

⁴ Perspectives économiques mondiales, FMI de janvier 2023.

⁵ Selon le Banque Mondiale, le nombre estimé de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë a dépassé en 2022, 140 millions, en hausse de près de 24 millions par rapport à 2021.

Ainsi, le rythme de l'activité a décéléré globalement à 3,9% en 2022 contre 4,8% en 2021 avec en particulier, un ralentissement de 3,6% à 3,3% au Nigéria, où la production de pétrole a souffert de la récurrence des problèmes techniques, de l'insécurité et du sous-investissement. En Afrique du Sud, le rythme d'activité est revenu de 4,9% à 2% en lien avec la persistance des interruptions de l'alimentation en électricité et la baisse des revenus miniers surtout ceux du fer et du platine.

Contrairement aux autres zones géographiques, la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord a affiché en 2022 un redressement de son PIB à 5,3% à la faveur notamment des retombées de la flambée des prix internationaux du pétrole et du gaz, qui ont permis aux pays exportateurs de réaliser une croissance de 6,1% au lieu de 3,3% une année auparavant. En revanche, dans les pays importateurs de pétrole, malgré la poursuite de la reprise post-Covid du secteur des services particulièrement touristiques, la croissance s'est limitée à 4,1% après 5,4%, pénalisée par le ralentissement économique dans les pays européens, principaux partenaires commerciaux de ces pays, et par le renchérissement des importations notamment énergétiques.

Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)

	2019	2020	2021	2022
Economies avancées	0,7	0,2	0,8	-0,4
Etats-Unis	-2,1	-2,9	-3,6	-3,6
Zone euro	2,3	1,6	2,3	-0,7
Allemagne	7,6	7,0	7,7	4,2
France	0,5	-1,8	0,4	-1,7
Italie	3,3	3,9	3,0	-0,7
Espagne	2,1	0,6	1,0	1,1
Royaume-Uni	-2,8	-3,2	-1,5	-5,6
Japon	3,4	2,9	3,9	2,1
Economies émergentes et en développement	0,0	0,5	0,8	1,4
Pays émergents et en développement d'Asie	0,5	1,5	1,0	1,1
Chine	0,7	1,7	1,8	2,3
Inde	-0,9	0,9	-1,2	-2,6
Amérique latine et Caraïbes	-2,2	-0,4	-2,0	-2,5
Brésil	-3,6	-1,9	-2,8	-2,9
Mexique	-0,4	2,1	-0,6	-0,9
Pays émergents et en développement d'Europe	1,3	0,1	1,5	2,4
Russie	3,9	2,4	6,7	10,3
Turquie	1,4	-4,4	-0,9	-5,4
Afrique subsaharienne	-3,0	-2,8	-1,1	-2,0
Afrique du Sud	-2,6	2,0	3,7	-0,5
Moyen-Orient et Asie centrale	1,2	-3,3	4,2	9,0

Source : FMI et BAM.

Chapitre 2 : Derniers développements en matière de garantie des dépôts

Dans un contexte macro-économique entouré d'incertitudes, les travaux de l'IADI se sont poursuivis en 2022 en publiant plusieurs documents de travail se rapportant aux thématiques d'actualité, dont notamment celles afférentes à l'impact de l'inflation sur le niveau des montants d'indemnisation et à la protection des titulaires des comptes de paiement, résumés ci-après.

1. Prise en compte de l'inflation dans la révision des niveaux de couverture des déposants éligibles

Suite aux tensions inflationnistes enregistrées dans plusieurs pays membres, l'IADI a publié en novembre 2022, une note d'orientation, intitulée « Comment les assureurs des dépôts tiennent-ils compte de l'inflation ? ». Ce document explique comment l'inflation est intégrée dans les pratiques des assureurs des dépôts et propose, en guise de conclusion, des pistes de réflexion sur les modalités de sa prise en compte dans la révision des montants des plafonds d'indemnisation des déposants ainsi que du ratio de couverture.

i. L'inflation et le niveau de couverture à la lumière des normes édictées par l'IADI

Les principes fondamentaux de l'IADI ne traitent pas de manière explicite l'inflation, mais le manuel relatif à l'évaluation de ses principes mentionne cet élément comme un facteur adéquat pour procéder à une révision fréquente du niveau de couverture des déposants éligibles.

Ainsi, le principe fondamental n°8 relatif au montant de couverture ainsi que ses critères essentiels se concentrent sur une définition claire du niveau de couverture qui doit être limité, crédible et couvrant la plupart des déposants éligibles. De ce fait, le critère essentiel n°5 requiert que le niveau et la portée de la couverture soient révisés périodiquement pour garantir qu'ils répondent aux objectifs du système de garantie des dépôts.

D'autre part, le manuel susvisé insiste sur le caractère approprié de la durée de révision de la couverture des déposants éligibles. Il relie la fréquence de cette révision à l'évolution des conditions financières qui pourraient nuire à la stabilité financière. En période normale, une révision tous les cinq ans semble être appropriée selon ce manuel. En cas d'évolution rapide des conditions financières ou de forte inflation, une révision plus fréquente pourrait être justifiée.

ii. Pratiques des assureurs des dépôts en matière de révision des niveaux de couverture

Les données collectées dans le cadre des enquêtes menées par l'IADI au cours des trois dernières années sur les approches adoptées par les pays membres en matière de révision de leurs plafonds d'indemnisation, indiquent que, indépendamment de l'inflation, près de 50% des assureurs des dépôts revoient périodiquement leur niveau de couverture. Ces données ont montré également que les montants de couverture sont ajustés plus fréquemment dans les pays où les niveaux d'inflation sont plus élevés. Concernant les autres pays, et en analysant une série historique de leurs données sur l'inflation, l'IADI n'a trouvé aucune corrélation directe entre la révision régulière de leurs niveaux de couverture et les taux d'inflation observés.

2. Défis pour les assureurs des dépôts soulevés par la couverture des comptes de bénéficiaires (ou comptes de paiement⁶) :

En avril 2022, l'IADI a publié un document de travail, intitulé « Comptes de bénéficiaires : Défis pour les systèmes de garantie des dépôts ».

Les comptes de bénéficiaires (ou comptes de paiement) ouverts par les établissements de paiement sur les livres des banques pour le compte de leurs clients sont devenus un outil communément utilisé pour protéger les fonds que ces établissements reçoivent de leurs clients, et les séparer de leurs propres ressources. Avec les Fintech, le recours aux comptes de bénéficiaires a connu une évolution rapide notamment dans le cadre du développement de la monnaie électronique.

En principe, les comptes des bénéficiaires sont des comptes de dépôts et par conséquent, ils bénéficient de la protection du système de garantie des dépôts. Cependant, leur éligibilité dépend de celle de leurs titulaires et/ou des bénéficiaires des soldes déposés sur le compte bancaire. C'est pourquoi l'IADI a publié le document de travail susmentionné pour présenter les approches possibles pour le système de garantie des dépôts pour couvrir les comptes des bénéficiaires et identifier les principaux risques et défis pour le système de garantie des dépôts en cas de faillite de la banque ou de l'établissement de paiement.

La plupart des établissements de monnaie électronique et établissements de paiement ne sont pas considérés comme des banques. A l'exception de quelques cas particuliers⁷, ils ne sont pas membres d'un système de garantie des dépôts. Ainsi, et vu que les fonds versés aux établissements de paiement par leurs clients ne sont pas considérés comme des dépôts, ces derniers ne bénéficieraient pas du même niveau de protection, en cas de faillite des établissements de paiement, sauf si leurs fonds sont placés dans des comptes de dépôts bancaires.

Pour atténuer ce risque, plusieurs pays ont mis en place des mesures de protection⁸ de ces fonds, en plus des exigences prudentielles réglementaires telles que la nécessité pour un établissement de paiement d'obtenir un agrément préalable de l'autorité compétente concernée, le respect des exigences en fonds propres, le dispositif de contrôle interne, etc...

Si les comptes des bénéficiaires d'un établissement de paiement sont couverts par l'assureur des dépôts, il existe deux scénarii alternatifs : Approche « pass-through ». ou Approche « No pass-through ».

⁶ Au sens de l'article 16 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

⁷ Notamment dans certains pays de l'Afrique et de l'Amérique Latine.

⁸ Un exemple de mesures de protection sont celles mises en œuvre dans l'Union européenne : (i) l'obligation à un établissement de paiement de placer les fonds des clients dans un compte bancaire ouvert au nom de ces clients et séparé de ses propres ressources ; (ii) l'obligation à souscrire un contrat d'assurance, et (iii) la nécessité d'investir les fonds des clients dans des actifs sûrs et liquides.

Encadré n°2 : Approches « pass-through » et « no pass-through »

Approche pass-through : Dans ce cas, les fonds de chacun des clients du compte de paiement ou compte de bénéficiaire seraient couverts par l'assureur des dépôts à hauteur du montant maximum garanti par déposant puisqu'ils seraient considérés comme un déposant individuel éligible, à moins que ces clients ne soient pas éligibles à la couverture de l'assureur des dépôts.

Approche « No pass-through » (couverture étroite) : Selon cette approche, la couverture de l'assureur des dépôts s'applique à l'établissement de paiement en tant que titulaire de compte au nom de ses clients. Par conséquent, tous les clients de cet établissement seront traités comme un seul déposant éligible dans la limite fixée par la réglementation. Dans cette situation, les clients de l'établissement de paiement ne bénéficieront pas d'une protection complète puisque le recouvrement de leurs fonds serait limité au montant maximum garanti qui serait fourni par l'assureur des dépôts au titulaire du compte (l'établissement de paiement) considéré comme un déposant unique.

Les principaux défis relevés sont liés aux points suivants :

- **Identification et individualisation des bénéficiaires des comptes de paiement dans la base des données des déposants de la banque et qui sera utilisée par l'assureur des dépôts pour effectuer les opérations d'indemnisation**

En cas de faillite de la banque, teneur de comptes de paiement, et afin d'effectuer le paiement des montants couverts, l'assureur des dépôts doit disposer de toutes les informations nécessaires sur les clients pour pouvoir les identifier clairement et les indemniser par la suite dans les délais impartis. Le grand défi pour l'assureur des dépôts est que les établissements de paiement ne sont généralement pas membres du système de garantie des dépôts et la question d'accessibilité et de fiabilité desdites informations demeure un grand défi.

- **Calcul des cotisations de la banque au système de garantie des dépôts**

Si les dépôts couverts sont inclus dans la base de calcul des cotisations des banques, il peut être envisagé d'intégrer également, dans cette base de calcul, les fonds détenus dans les comptes de paiement (ou comptes des bénéficiaires). Seulement, si ces fonds sont inclus dans l'assiette de calcul des cotisations des banques, il est impératif que ces dernières puissent dûment identifier les titulaires de ces comptes, à l'instar de leurs déposants, en recevant régulièrement toutes les informations requises des établissements de paiement. En pratique, cela pourrait être difficile pour des raisons commerciales et de concurrence entre les établissements de paiement et les banques, mais aussi en raison de la volatilité des montants de ces fonds, collectés par les établissements de paiement.

- **La détermination si l'assureur des dépôts doit procéder au paiement du montant couvert directement à l'établissement de paiement ou à ses clients**

La question du bénéficiaire de l'indemnisation est importante dans la mesure où si l'assureur des dépôts procède au paiement du montant couvert directement aux clients de l'établissement de paiement, cela peut entraîner un risque pour cet établissement, en ce sens que ces clients indemnisés par l'assureur des dépôts pourraient décider de ne pas poursuivre leur relation commerciale avec l'établissement de paiement. En outre, si le délai pour indemniser l'établissement de paiement est long, cela pourrait accroître le risque que les clients réclament le montant dû directement auprès de l'établissement de paiement, ce qui pourrait entraîner un risque d'insolvabilité.

Deuxième partie : Environnement national

Deuxième partie : Environnement national

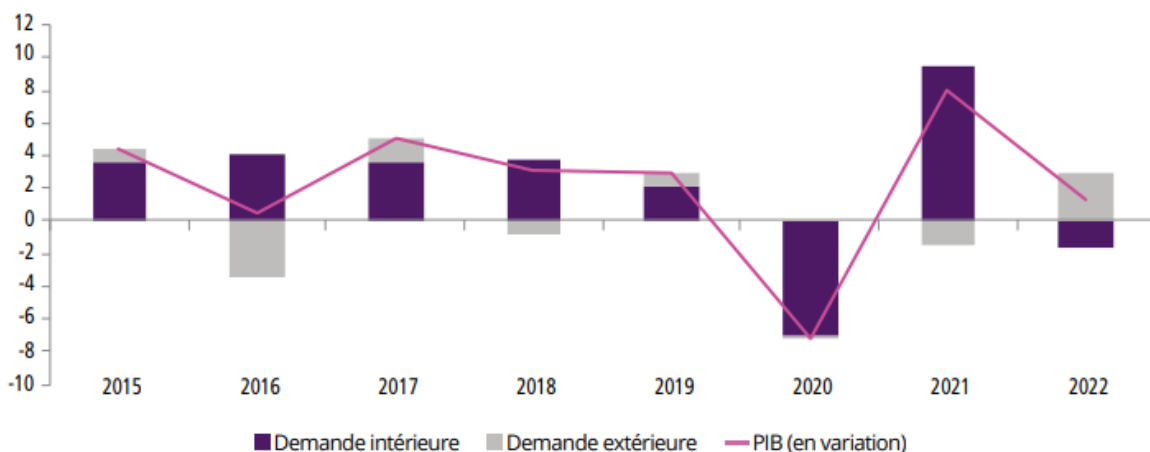
Chapitre 1 : Environnement macroéconomique

Baisse de la croissance dans un contexte très difficile

Pâtissant d'une sécheresse particulièrement sévère et d'un environnement extérieur globalement difficile, l'économie nationale a connu une décélération sensible en 2022. Ainsi, après un rebond de 8% en 2021, la croissance est revenue à 1,3% reflétant un recul de 12,9% de la valeur ajoutée agricole et un ralentissement à 3% du rythme d'accroissement des activités non agricoles. En particulier, l'activité a diminué dans le BTP, les industries extractives ainsi que dans la branche « Electricité, gaz, eau, assainissement et déchets » et a fortement décéléré dans les industries de transformation. En revanche, au niveau des activités tertiaires, une amélioration notable a été enregistrée dans les services d'Hébergement et restauration, dont la contribution à la croissance a atteint un pic historique de 1,1 point de pourcentage.

Du côté de la demande, l'année 2022 a été marquée par une baisse de la consommation des ménages en relation avec la dégradation du pouvoir d'achat induite par la montée de l'inflation et la régression des revenus en particulier agricoles. Elle s'est repliée de 0,7% après une augmentation de 6,9%, et sa contribution à la croissance est ressortie négative de 0,4 point de pourcentage au lieu d'une participation positive de 4 points. En parallèle, la consommation des administrations publiques a décéléré à 3,3% alors que l'investissement a accusé une contraction de 6,5%. Au total, la contribution de la demande intérieure à la croissance aura été négative de 1,7 point de pourcentage contre une participation positive de 2,9 points pour la composante extérieure.

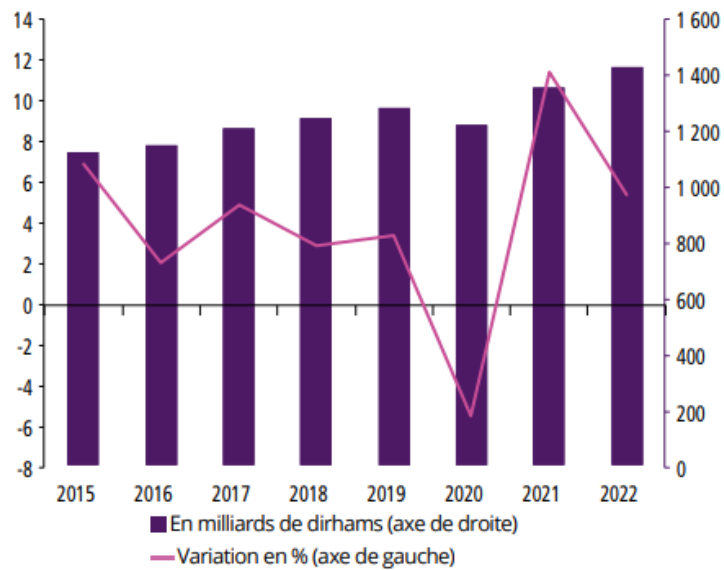
Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance (en points de pourcentage)



Source : HCP et BAM.

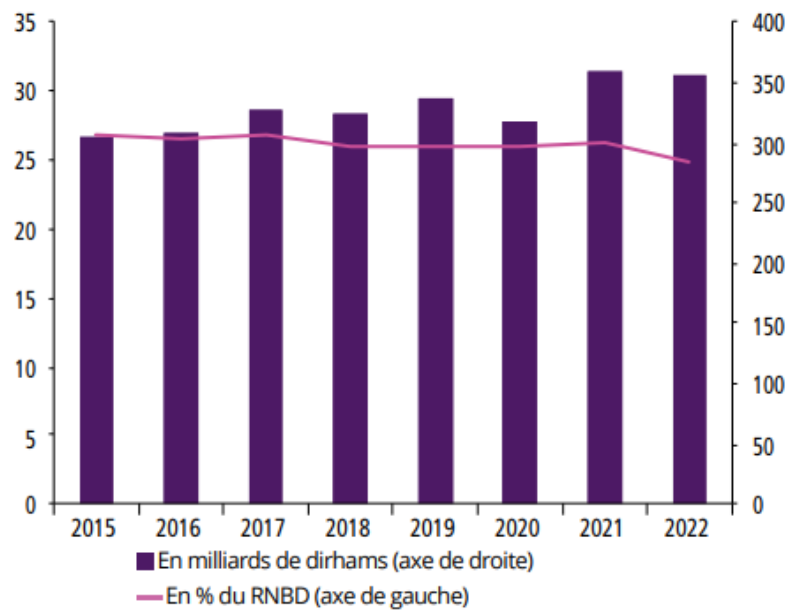
À prix courants, le PIB a progressé de 4,3% à 1.330,2 milliards de dirhams en 2022. Compte tenu des hausses des sorties de revenus de la propriété de 7,5% à 18,9 milliards et des transferts courants en provenance de l'extérieur de 18,1% à 124,9 milliards, le revenu national brut disponible (RNBD) a atteint 1.436,1 milliards, en accroissement de 5,4% d'une année à l'autre.

Graphique n°4 : Revenu national brut disponible



Source : HCP et BAM.

Graphique n°5 : Epargne nationale



Source : HCP et BAM.

La consommation finale nationale a augmenté de 7,6% à 1.080 milliards de dirhams et l'épargne nationale a baissé de 0,9% à 356,1 milliards, soit l'équivalent de 24,8% du RNBD. S'agissant de l'investissement, il s'est établi à 403,1 milliards de dirhams ou 30,3% du PIB contre 30,5% en 2021. Dans ces conditions, le besoin de financement s'est creusé d'une année à l'autre, passant de 29,9 milliards de dirhams, ou 2,3% du PIB, à 47 milliards, ou 3,5% du PIB.

Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente (variation en %)

	2019	2020	2021	2022
Secteur primaire	-3,9	-7,1	19,0	-12,7
Agriculture et sylviculture	-5,0	-8,1	19,5	-12,9
Pêche et aquaculture	13,8	12,2	9,9	-9,7
Secteur secondaire	4,1	-5,2	7,1	-1,7
Extraction	2,3	2,6	7,3	-9,4
Industries manufacturières	3,4	-7,4	7,8	0,3
Distribution d'électricité et de gaz- Distribution d'eau, réseau d'assainissement, traitement des déchets	14,7	-1,3	7,5	-3,2
Construction	0,5	-4,1	4,7	-3,6
Secteur tertiaire	3,9	-7,9	5,8	5,4
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2,1	-6,6	8,2	0,4
Activités d'hébergement et de restauration	3,6	-54,6	15,4	53,7
Transports et entreposage	5,5	-28,5	10,5	3,8
Information et communication	2,5	5,1	-1,5	2,6
Activités financières et d'assurance	5,3	0,6	4,8	7,0
Activités immobilières	1,8	-0,8	2,9	1,4
Recherches et développement et services rendus aux entreprises	8,3	-13,4	9,6	5,4
Administration publique, sécurité sociale obligatoire	6,6	5,3	5,1	4,2
Education, santé humaine et activités d'action sociale	2,0	0,8	3,6	5,5
Autres services	0,2	-23,2	5,0	2,7
Valeur ajoutée non agricole	4,0	-6,9	6,3	3,0
Valeur ajoutée totale	3,0	-7,0	7,8	1,0
Impôts sur les produits nets des subventions	2,3	-8,3	10,3	3,9
PIB	2,9	-7,2	8,0	1,3

Source : HCP et BAM.

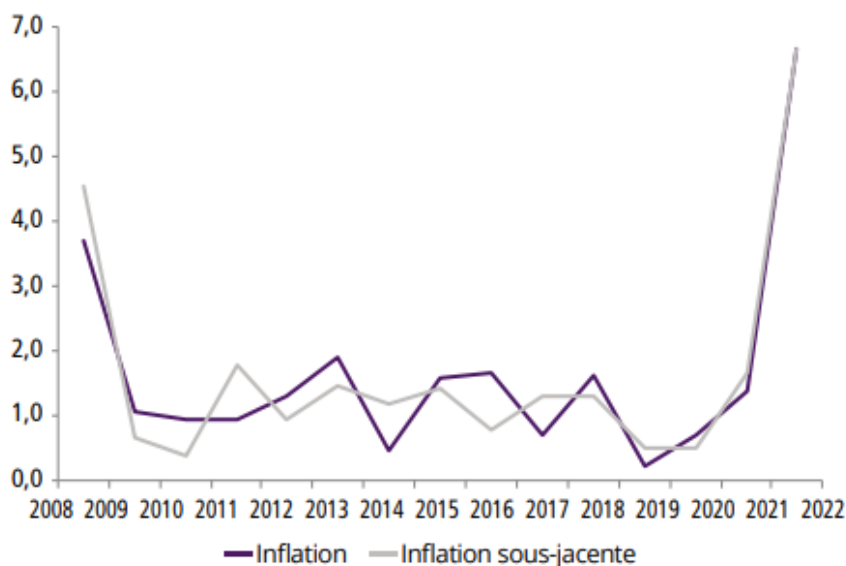
Hausse de l'inflation suite aux impacts des facteurs internes et externes

Tirée par les pressions externes qui se sont graduellement diffusées et internalisées, et par des chocs d'offre internes sur certains produits alimentaires, l'inflation a marqué en 2022 une nette accélération de sa tendance haussière amorcée fin 2021.

Face à cette flambée, le Gouvernement a été amené à adopter plusieurs mesures afin d'atténuer son impact sur le pouvoir d'achat et les coûts de production, et la Banque Centrale à resserrer sa politique monétaire en procédant, à deux reprises en 2022, au relèvement de son taux directeur de 100 points de base au total. Dans ces conditions, et après s'être établie à 0,7% en 2020 et à 1,4% en 2021, l'inflation a atteint 6,6% en moyenne en 2022, son niveau le plus élevé depuis 1992.

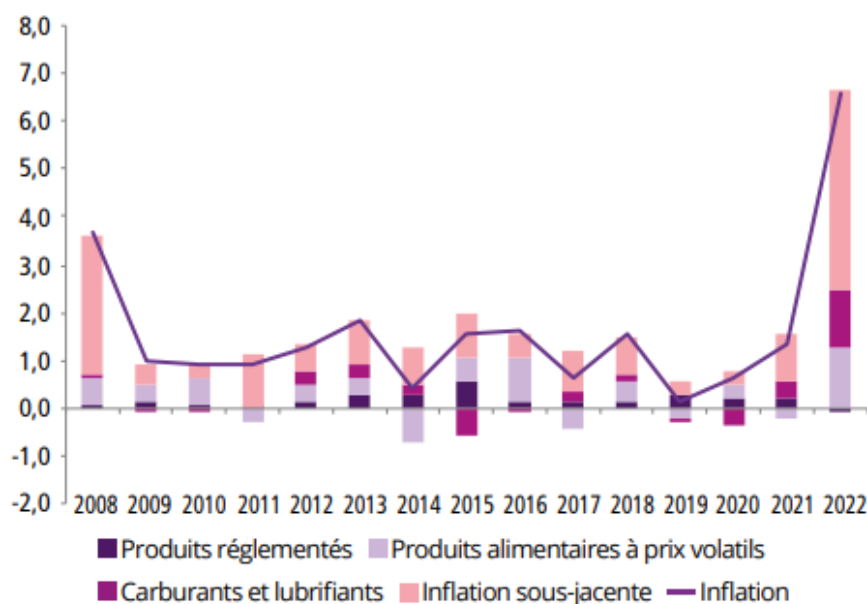
Par composante, l'inflation sous-jacente est ressortie à 6,6% au lieu de 1,7% en 2021. Dans le même sens, les prix des carburants et lubrifiants ont connu un bond de 42,3% après celui de 12,9% et les produits alimentaires à prix volatils ont vu leur prix s'accroître de 11,1% au lieu d'un recul de 1,3%. En revanche, les tarifs réglementés ont accusé une diminution de 0,1% contre une augmentation de 1,2% un an auparavant.

Graphique n°6 : Evolution de l'inflation (en %)



Source : HCP et BAM.

Graphique n°7 : Contributions à l'inflation (en points de pourcentage)



Source : HCP et BAM.

Le déficit budgétaire a poursuivi son atténuation

La conduite de la politique budgétaire en 2022 s'est déroulée dans un contexte globalement contraignant marqué par un ralentissement sensible de l'activité économique, une forte montée des cours des produits énergétiques et alimentaires ainsi qu'un durcissement des conditions de financement.

Sur le volet dépenses, la flambée des prix à l'international des produits subventionnés et le soutien aux professionnels du secteur du transport se sont traduits par un alourdissement de la charge de compensation, qui a quasiment doublé d'une année à l'autre. Pour leur part, les dépenses d'investissement ont enregistré un rebond à 93,8 milliards de dirhams, alors que l'impact budgétaire de l'accord conclu le 30 avril dans le cadre du dialogue social a été limité. Pour répondre à ses besoins additionnels, le Gouvernement a ouvert des crédits supplémentaires de 16 milliards au titre de la compensation et de 12 milliards alloués essentiellement à certains établissements et entreprises publics (EEP).

En parallèle, les recettes fiscales ont affiché une performance exceptionnelle, qui a concerné presque toutes les catégories d'impôts et taxes à l'exception de la TVA à l'intérieur et de la TIC sur les produits énergétiques. L'année a connu également une mobilisation record de ressources au titre des mécanismes de financement spécifiques qui ont atteint 25,1 milliards de dirhams, ainsi qu'une hausse de 22,7% des rentrées provenant des EEP.

Dans ces conditions, le déficit budgétaire, hors produit de cession des participations de l'Etat, a poursuivi son atténuation, revenant de 7,1% du PIB en 2020 à 5,9% en 2021 et à 5,2% en 2022, niveau en deçà de l'objectif de 5,9% du PIB visé par la loi de finances.

Tenant compte de ces évolutions, la dette publique directe a progressé de 2,1 points du PIB à 71,6%, reflétant des hausses à 54,3% du PIB de sa composante intérieure et à 17,2% du PIB de celle extérieure.

Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques (En % du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes ordinaires	21,7	22,1	22,0	21,9	25,3
Recettes fiscales	19,7	19,3	19,3	19,0	21,4
Mécanismes spécifiques (en MM DH)	-	9,4	2,6	11,9	25,1
Dépenses globales	25,5	26,1	29,7	28,1	31,2
Dépenses ordinaires	20,0	20,2	22,2	22,0	24,1
Masse salariale	8,9	10,3	11,6	11,0	11,1
Compensation (en MMDH)	17,7	16,1	13,5	21,8	42,1
Investissement	5,5	5,8	7,5	6,1	7,1
Solde budgétaire (hors cession des participations de l'Etat)	-3,5	-3,8	-7,1	-5,9	-5,2
Dette publique directe	60,5	60,3	72,2	69,5	71,6

Source : BAM, Ministère de l'Economie et des Finances (DTFE) et HCP.

Les avoirs officiels de réserve se sont renforcés, représentant une couverture de 5 mois et 13 jours d'importations de biens et services

Après le rebond post-pandémique en 2021, les échanges extérieurs ont connu une forte progression en 2022, dans un contexte marqué par la flambée des prix et l'atténuation des pressions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les importations de biens ont affiché une hausse de 39,5%, tirée par un alourdissement de la facture énergétique et une augmentation des achats de demi-produits. En regard, les exportations, portées essentiellement par les ventes de phosphates et dérivés et du secteur automobile, se sont accrues de 30,1%. En conséquence, le déficit commercial a enregistré un creusement significatif pour atteindre 23,2% du PIB et le taux de couverture est revenu, d'une année à l'autre, de 62,3% à 58,1%.

En parallèle, le redressement de l'activité touristique, après la levée des restrictions sanitaires, s'est traduit par un flux record des recettes de voyages de 93,6 milliards de dirhams contre 78,7 milliards en 2019. Quant aux transferts des MRE, la performance exceptionnelle observée depuis 2020 s'est confirmée en 2022 avec une nouvelle augmentation de 16% à 110,7 milliards de dirhams. Ces évolutions ont permis de contenir le déficit du compte courant, qui est ressorti à 3,5% du PIB après 2,3% en 2021.

Pour ce qui est des opérations financières, en dépit d'un contexte international incertain et globalement défavorable, la reprise des flux des investissements directs étrangers s'est poursuivie avec des recettes totalisant l'équivalent de 3% du PIB, après 2,6% un an auparavant. S'agissant des investissements de portefeuille, leur évolution a été marquée par une sortie importante liée principalement au remboursement de l'emprunt obligataire du Trésor pour un montant de 13,7 milliards de dirhams. Pour les autres investissements, l'année a été caractérisée par une expansion de 20,7 milliards de dirhams des emprunts extérieurs, essentiellement du Trésor.

Graphique n°8 : Balance commerciale



Source : BAM et Office des Changes.

Dans ces conditions, les avoirs officiels de réserve (AOR) se sont renforcés de 2,1% pour atteindre 337,6 milliards de dirhams, représentant une couverture de 5 mois et 13 jours d'importations de biens et services.

Graphique n°9 : Avoirs officiels de réserve

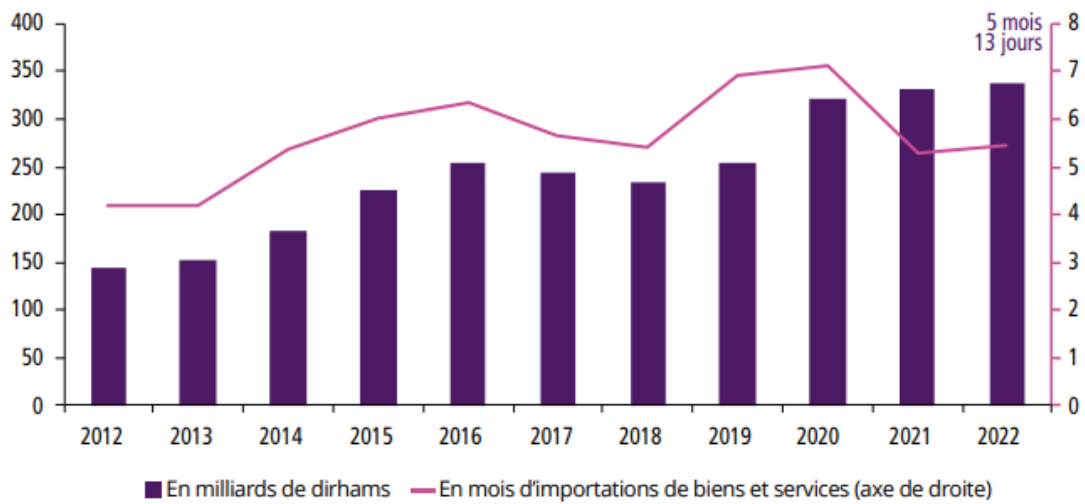


Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements* (en milliards de dirhams, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compte courant	-3,2	-4,9	-3,4	-1,2	-2,3	-3,5
Exportations (FOB, variation en %)	10,3	10,7	3,3	-7,5	25,2	30,1
Importations (CAF, variation en %)	6,7	9,9	2,0	-13,9	25,0	39,5
Déficit commercial (FOB-CAF)	16,5	17,2	16,7	13,9	15,6	23,2
Recettes de voyage (variation en %)	12,3	1,2	7,8	-53,7	-5,1	170,8
Transferts des MRE (variation en %)	5,3	-1,5	0,1	4,8	40,1	16,0
Compte financier (flux net)	-2,5	-3,9	-2,6	0,3	-1,7	-1,9
Recettes IDE	3,0	3,9	2,8	2,3	2,6	3,0
Prêts	-2,0	-0,3	-0,9	-4,1	0,7	-1,6
Crédits commerciaux	-1,5	-0,7	-0,8	-0,9	-0,4	-0,1
Numéraire et dépôts ⁹	2,9	-0,5	-0,8	1,8	-1,3	0,2
AOR en milliards de dirhams	244,3	233,7	253,4	320,6	330,8	337,6
AOR en mois d'importations	5,6	5,4	6,9	7,1	5,3	5,4

*Selon la 6^{ème} édition du manuel de la balance des paiements.

Source : BAM, Office des Changes et HCP.

Relèvement du taux directeur de la Banque Centrale

En réponse à la montée exceptionnelle de l'inflation en 2022, Bank Al-Maghrib a opéré en 2022 un resserrement de l'orientation de sa politique monétaire, relevant, en septembre et en décembre, son taux directeur pour le porter à 2,50%. Dans ce contexte, le taux moyen pondéré sur le marché interbancaire, cible opérationnelle de la politique monétaire, est resté aligné sur le taux directeur tout au long de l'année.

⁹ Constitués principalement des billets de banque étrangers, hors ceux détenus par Bank Al-Maghrib, et des créances et engagements envers les non-résidents sous forme de dépôts des banques y compris les banques offshores.

Chapitre 2 : Evolution du secteur bancaire

1. Structure du système bancaire

Au cours de 2022, la structure du système bancaire a connu l'agrément d'une société de financement et d'un établissement de paiement et le retrait d'agrément à un opérateur du marché des établissements de paiement. Ainsi, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al- Maghrib s'est établi à 90 établissements à fin 2022, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

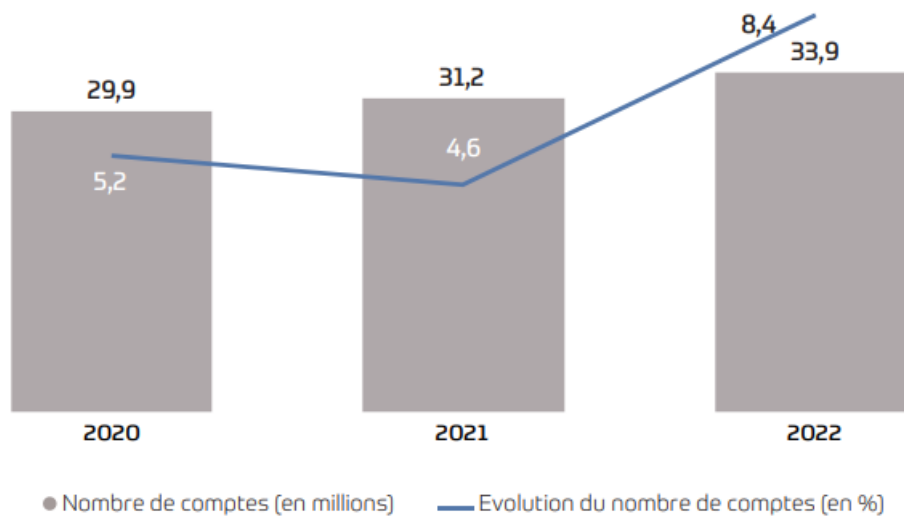
	2019	2020	2021	2022
Banques	24	24	24	24
Dont banques participatives	5	5	5	5
Sociétés de financement	27	27	28	29
Banques offshore	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	12	12	11	11
Etablissements de paiement	19	20	18	18
Autres établissements	2	2	2	2
Total	90	91	89	90

Source : BAM.

Le réseau bancaire continue à se réduire sous l'effet de la dématérialisation croissante des services bancaires. Cette décreue tend à s'accélérer, bénéficiant du changement des habitudes des Marocains notamment après la pandémie et de l'évolution de la stratégie des banques tendant à optimiser leurs réseaux de distribution. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5.905 à fin 2022. Cette évolution reflète une baisse de 165 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 14 agences pour les banques participatives.

Parallèlement, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 33,9 millions de comptes, en hausse de 8,4% après 4,6% en 2021, soit un additionnel de 2,6 millions de comptes.

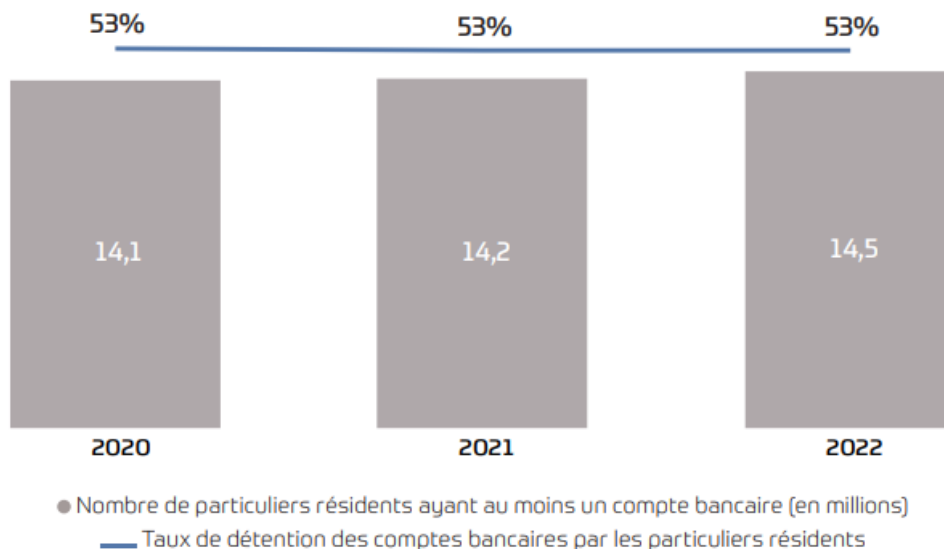
Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)



Source : BAM.

Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire a augmenté de 1,8%, contre 0,6% en 2021, pour ressortir à 14,5 millions. Le taux de détention des comptes bancaires en 2022 s'est, pour sa part, maintenu à 53%. Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 8,8 millions à fin 2022. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,7 millions à la même date.

Graphique n°11 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)



Source : BAM.

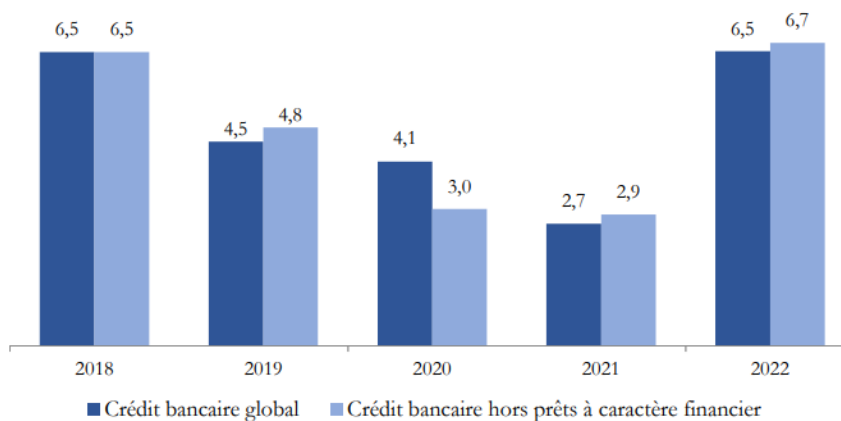
2. Banques conventionnelles

A fin 2022, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 7,4%, après 4,9% l'année précédente, pour s'établir à près de 1.680 milliards de dirhams, soit 126% du PIB, contre 123% l'année précédente.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

Après une hausse de 2,7% en 2021, l'encours brut des crédits a augmenté de 6,5% à 1.060 milliards de dirhams. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 80%, soit 2 points de plus par rapport à 2021, en relation avec le ralentissement du PIB.

Graphique n°12 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)



Source : BAM.

L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'accélérer à 11,3% après une hausse de 1,9% en 2021. Cette évolution reflète un accroissement de 10,1% à 482 milliards de dirhams pour les entreprises privées et de 22,7% à 54,7 milliards pour les entreprises publiques. Cette situation traduit la hausse significative des besoins de trésorerie des entreprises dans un contexte de hausse des prix des produits énergétiques et des matières premières à l'échelle internationale. Les crédits aux ménages se situent à 315,4 milliards de dirhams, marquant une décélération à 2%, après 3,2% un an auparavant.

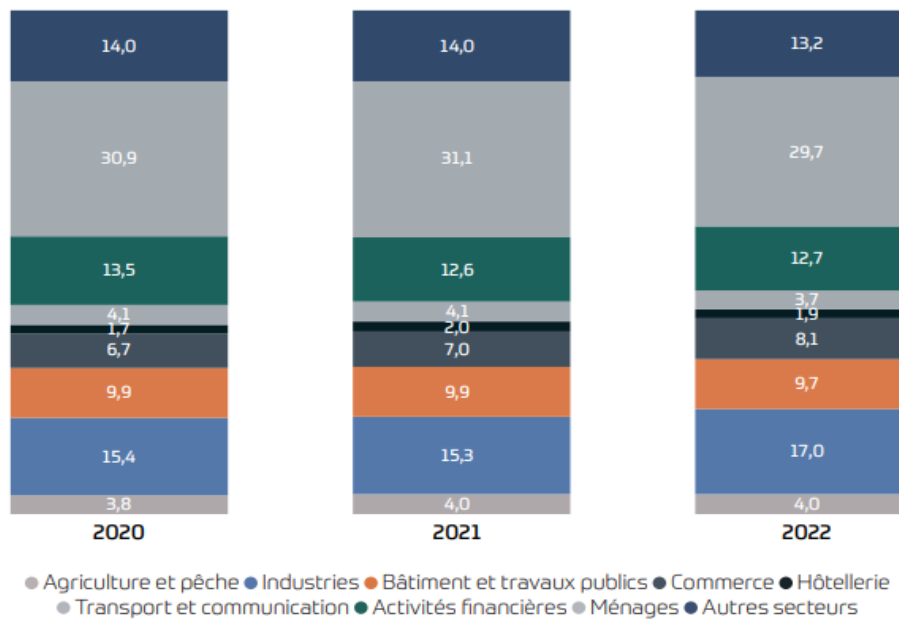
Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont accélérés à 923,3 milliards de dirhams, en hausse de 6,5%, après 3,3% l'année précédente et ceux destinés au secteur public se sont redressés de 6,4%, après une baisse de 1% en 2021.

Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié d'un encours de crédits en hausse de 7,9% après une hausse de 7,1% une année auparavant, maintenant sa part dans le total des crédits à 4%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédits de 180 milliards, en hausse de 17,9% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant progressé de 1,7 point à 17%.

Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce se sont accélérés de 23,9% à 86,2 milliards, reflétant la hausse du financement des importateurs pétroliers et céréaliers. Le crédit au secteur de l'hôtellerie a décéléré de 1,1% à 20 milliards de dirhams suite à l'achèvement des programmes spécifiques de financement mis en place par l'Etat dans le cadre de la crise Covid. Les crédits accordés au secteur du transport et communication ont, pour leur part, reculé de 4,1% à 39,5 milliards de dirhams.

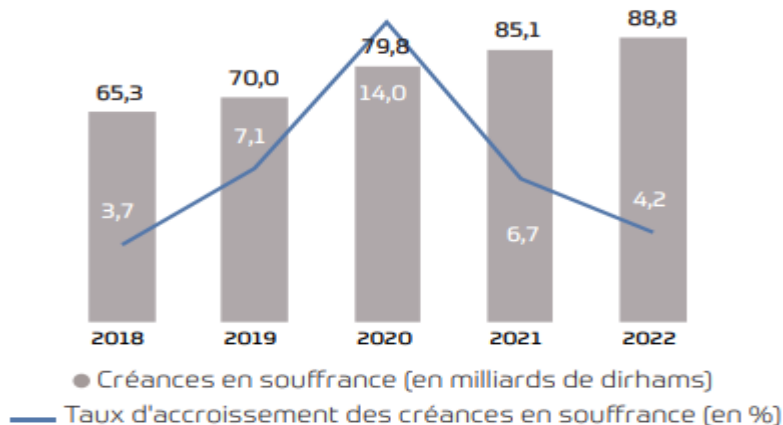
Graphique n°13 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



Source : BAM.

En 2022, l'évolution des créances en souffrance a décéléré à 4,2%, contre 6,7% une année auparavant, pour s'établir à 88,8 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,4%, marquant une légère baisse de 0,2 point, indiquant une dissipation des effets de la crise pandémique.

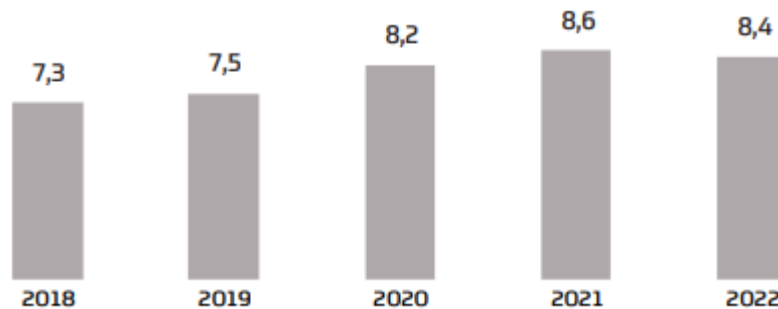
Graphique n°14 : Evolution des créances en souffrance des banques



Source : BAM.

Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une baisse de 2,2% à 6,6 milliards, tandis que celui des créances douteuses a crû de 11% à 8,4 milliards. Les créances compromises ont progressé de 4,3% à 73,8 milliards. La répartition des créances en souffrance par catégorie est demeurée relativement stable, soit 8% pour les créances pré-douteuses, 9% pour les créances douteuses et 83% pour les créances compromises.

Graphique n°15 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)

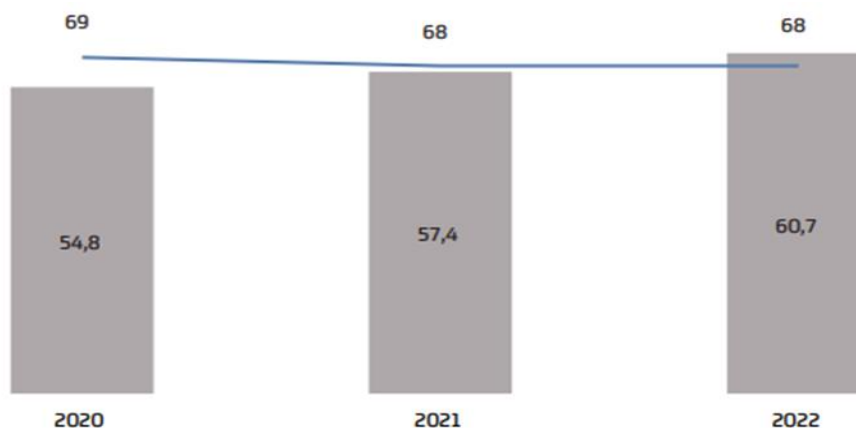


Source : BAM.

Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 5,7%, induisant un taux de provisionnement stable de 68%. Ce taux ressort à 76% pour la catégorie des créances compromises, 44% pour les créances douteuses et 11% pour les créances pré-douteuses.

Les banques ont également constitué 13,3 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles¹⁰. Ces provisions représentent 1,4% des crédits sains, soit au même niveau qu'une année auparavant.

Graphique n°16 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques



● Provisions pour créances en souffrance (en milliards de dirhams) — Taux de couverture (en %)

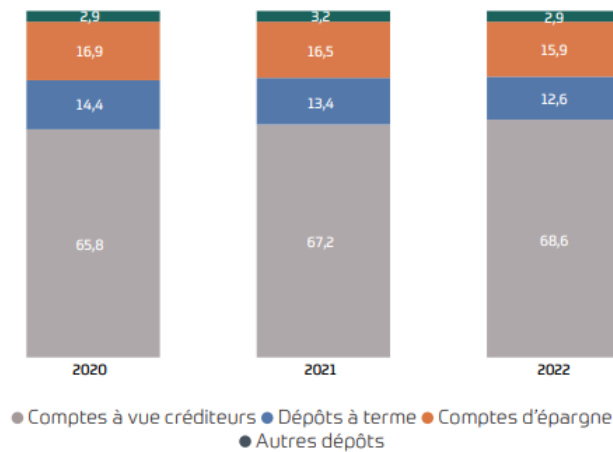
Source : BAM.

¹⁰ Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

A fin 2022, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.129 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,9%, après 5,3% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 94%. Représentant 97% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 6,8% après 5,2% en 2021.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 9,2% à 774,8 milliards de dirhams, les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 3,1% à près de 179 milliards, les dépôts à terme, d'un encours de près de 142,6 milliards, ont observé une hausse de 0,5% et les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension, ont augmenté de 5,6% à 32,4 milliards. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 68,6%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 12,6% et 15,9%.

Graphique n°17 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



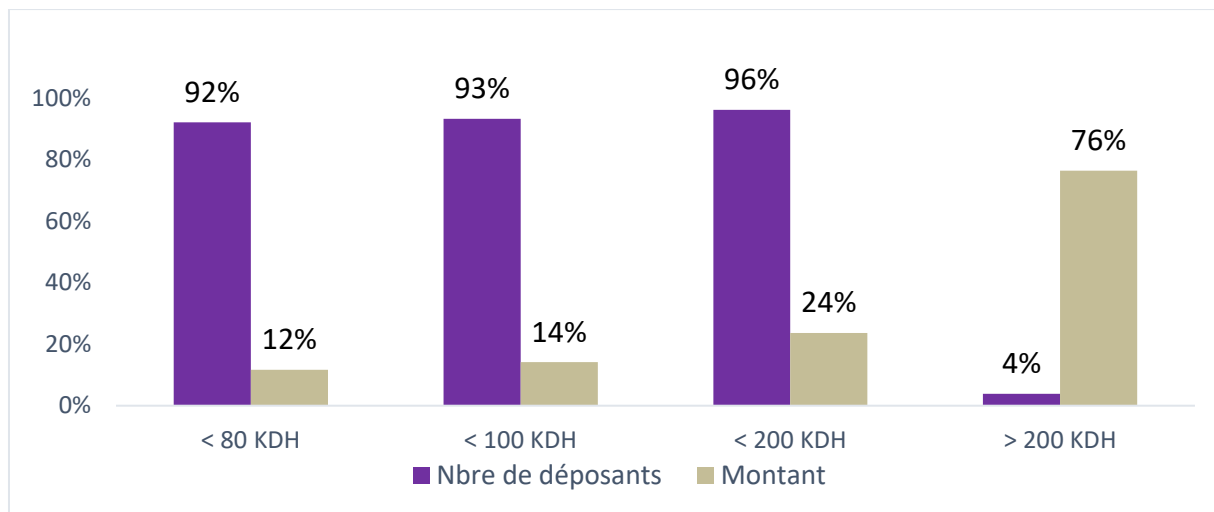
Source : BAM.

S'agissant des dépôts éligibles à la couverture du FCGD, il ressort des données collectées auprès des banques que leur encours s'est élevé à 1.044,13 milliards de dirhams à fin 2022, en hausse de 7,6% et 8,3% respectivement par rapport à 2021 et 2020, correspondant à un nombre de déposants éligibles de 24.238.281 contre 22.435.821 en 2021 et 20.876.072 en 2020.

Le montant moyen de ces dépôts ressort à 43.000 dirhams. Il est de 34.000 dirhams pour les personnes physiques et près de 160.000 dirhams pour les personnes morales.

A l'instar de la quasi-majorité des fonds de garantie des dépôts des pays émergents et développés, la répartition des dépôts éligibles par nombre et par tranche de montant fait ressortir un niveau de concentration élevé, avec une prédominance des petits déposants dans la structure des dépôts des banques.

Graphique n°18 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2022

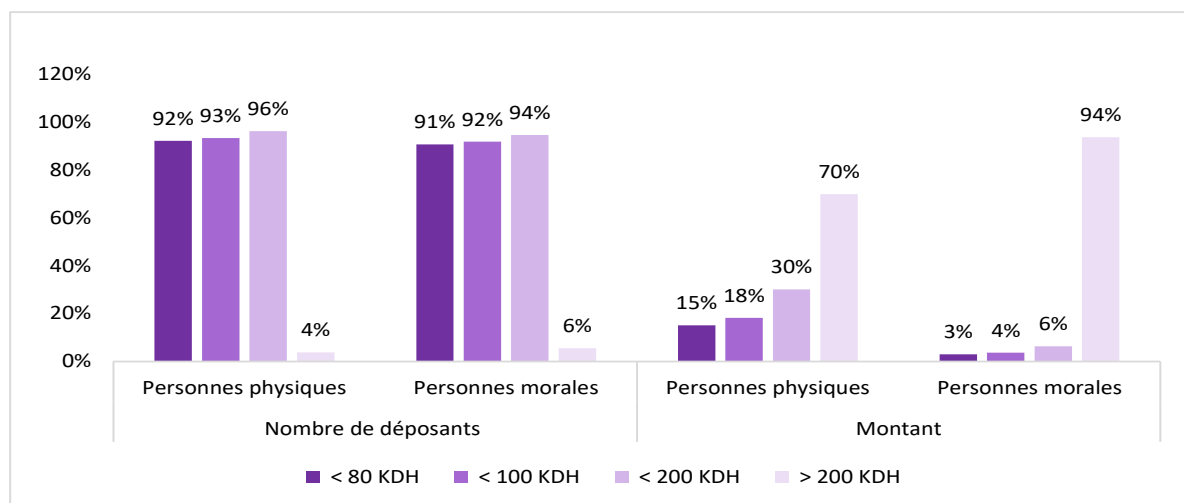


Source : BAM et calcul de la SGFG

Les déposants dont les avoirs n'excèdent pas 80.000 dirhams, représentent près de 92% du nombre total des déposants et détiennent 12% du total des dépôts éligibles. Ceux dont les avoirs n'excèdent pas 100.000 dirhams représentent 93% du nombre total des déposants et disposent de près de 14% du montant total des dépôts éligibles. Les déposants dont les avoirs excèdent 200.000 dirhams, représentent, pour leur part, près de 4% du nombre total des déposants et concentrent 76% du total des dépôts éligibles.

La ventilation, par tranche de montant, des dépôts détenus par les personnes physiques éligibles indique que la quasi-totalité des déposants (96%) détiennent moins de 200.000 dirhams, représentant 24% du montant des dépôts éligibles. Cette même concentration est également enregistrée chez les personnes morales pour lesquelles les dépôts inférieurs à 200.000 dirhams sont détenus par 94% des déposants et concernent 6% des dépôts éligibles.

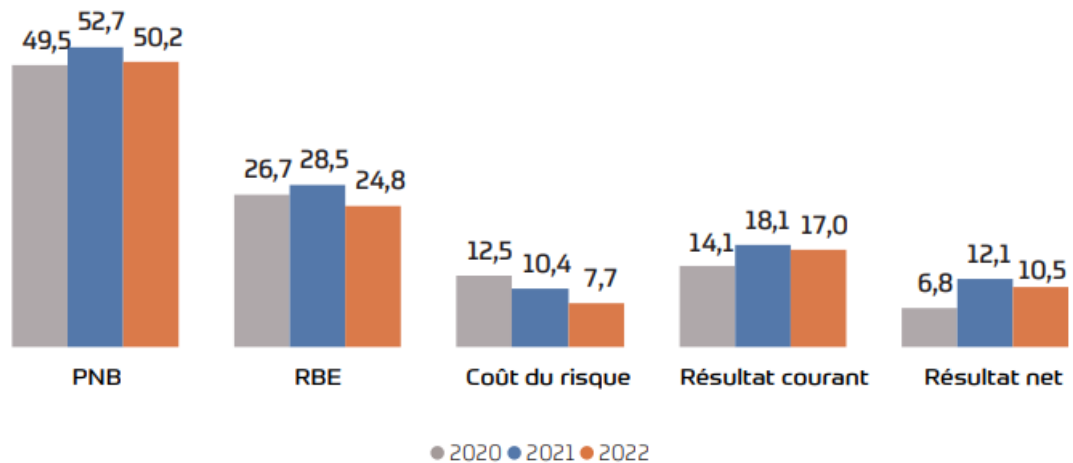
Graphique n°19 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant



Source : BAM et calcul de la SGFG

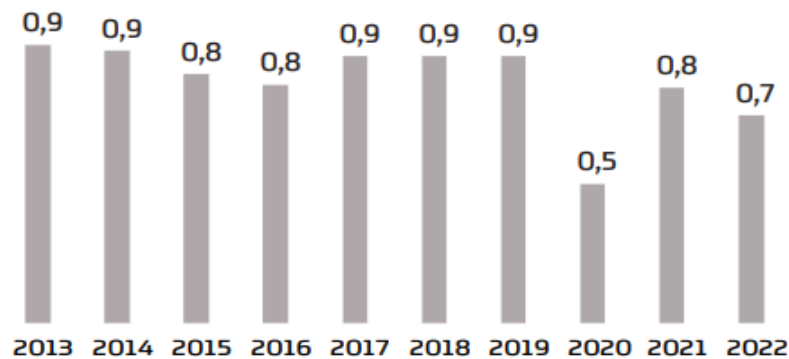
Sur le plan de la rentabilité et après une année 2021 marquée par un rebond de la rentabilité des banques post-crise pandémique, l'exercice 2022 a enregistré une baisse de 13% du résultat net cumulé des banques à 10,5 milliards de dirhams, induisant une rentabilité des actifs (ROA) de 0,7% et une rentabilité des fonds propres (ROE) de 6,9%.

Graphique n°20 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



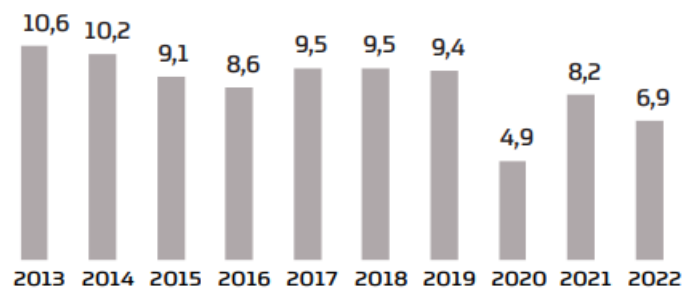
Source : BAM.

Graphique n°21 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %



Source : BAM.

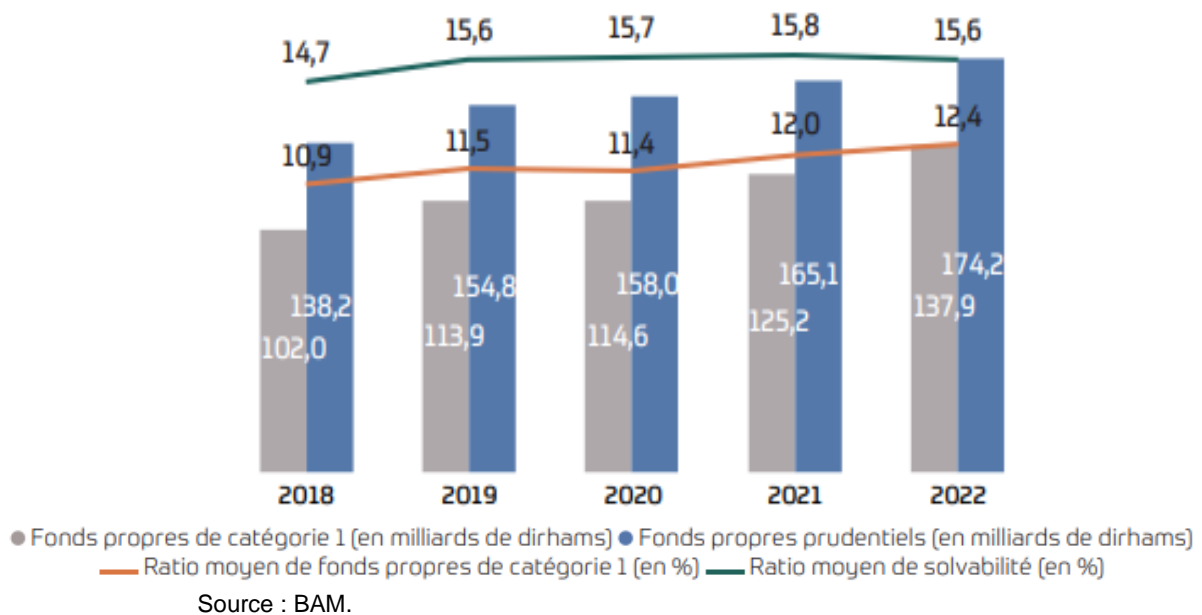
Graphique n°22 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %



Source : BAM.

A fin 2022, les fonds propres prudentiels des banques ont cumulé un total de 174 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,5% par rapport à 2021. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1, pour un montant de 137,9 milliards de dirhams, soit 79%, dont près de 90% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 36,2 milliards de dirhams.

Graphique n°23 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques



Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est établi à 15,6%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est accru en moyenne à 12,4% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

	2020	2021	2022
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	15,7	15,8	15,6
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	10,7	11,1	11,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,5	18,6	17,9
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	8,2	8,6	8,4
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	6,5	5,6	5,8
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	8,2	7,8	7,4
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	12,7	13,7	15,2
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,3	8,4	7,7
Prêts au secteur du commerce	6,7	7,0	8,1
Prêts au secteur du tourisme	1,7	2,0	1,9
Ménages	30,9	31,1	29,7
Prêts aux autres secteurs	25,0	24,4	24,2
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,5	0,8	0,7
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	4,9	8,2	6,9
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	68,2	69,3	75,3
Charges générales d'exploitation/PNB	50,0	48,5	52,9
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	16,1	16,5	16,1
Actifs liquides/passifs à court terme	20,0	20,1	19,2
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	5,8	-2,3	0,004

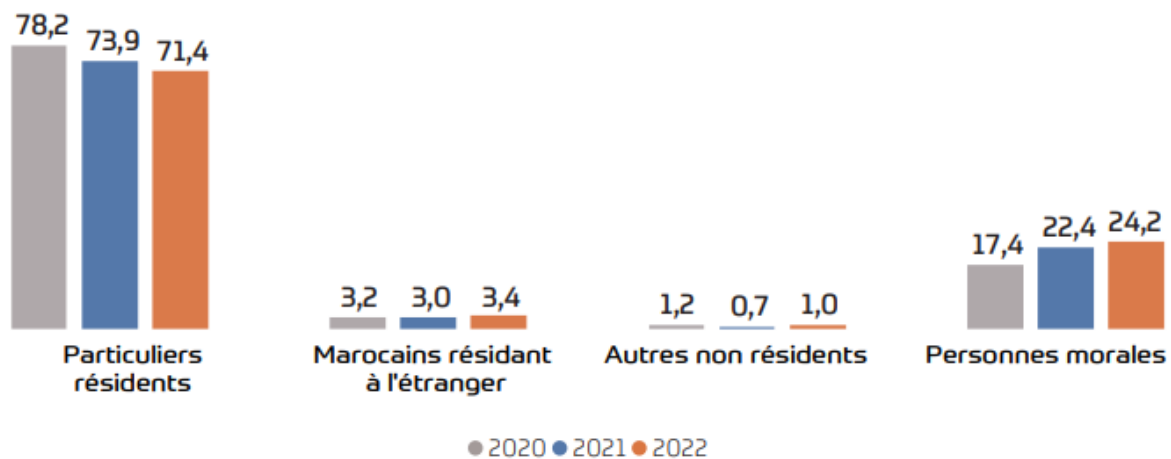
Source : BAM

3. Banques et fenêtres participatives

Les banques et fenêtres participatives ont cumulé, à fin 2022, un total bilan de 27 milliards de dirhams, en hausse de 22% par rapport à l'année précédente, reflétant une croissance des financements destinés à la clientèle.

Les dépôts à vue collectés par les banques et fenêtres participatives représentant 26% du total des ressources, se sont établis à 7 milliards de dirhams, en hausse de 34% par rapport à l'année précédente. Les particuliers résidents détiennent près de 71,4% des dépôts (-2,5 points par rapport à l'année précédente), au profit des personnes morales dont la part a progressé de 1,8 point à 24,2%. Quant aux MRE, leur part a légèrement augmenté à 3,4%.

Graphique n°24 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Source : BAM.

Les dépôts d'investissement ont enregistré une hausse de 35% à 2,4 milliards de dirhams. Ces dépôts sont détenus à hauteur de 60% par les particuliers résidents, 30% par les personnes morales et 9% par les MRE.

Encadré n°3 : Dépôts d'investissement collectés par les banques participatives

Les dépôts d'investissement correspondent à des fonds recueillis par les banques et fenêtres participatives auprès de leur clientèle en vue de leur placement dans des projets d'investissement, selon les modalités convenues entre les parties. Les dépôts d'investissement ne peuvent donner lieu à la perception d'intérêts.

Ni le capital investi, ni la rémunération des déposants ne peuvent être garantis. Les bénéfices réalisés sont partagés entre les titulaires de dépôts d'investissement et l'établissement selon une clé de répartition convenue. En cas de pertes, celles-ci sont imputées au capital investi, au prorata, sauf cas de fraude, de négligence, de mauvaise gestion ou de non-respect des clauses contractuelles par l'établissement.

La collecte des dépôts d'investissement par les établissements bancaires participatifs a démarré en juin 2019.

En outre, les établissements bancaires participatifs se refinancent également auprès de leurs maisons-mères par le biais de contrats de Wakala bil Istithmar, de dépôts à vue intra-groupe pour les banques participatives et d'avances de liquidité exemptes d'intérêts pour les fenêtres participatives.

Encadré n°4 : Wakala bil Istithmar

Le Wakala bil Istithmar est un contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia.

Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

L'encours de refinancement des banques participatives par Wakala bil Istithmar est passé, d'une année à l'autre, de 4,3 milliards à 5,2 milliards de dirhams en 2022, représentant environ le quart des ressources. Les refinancements sous forme de dépôts à vue intra-groupe se sont élevés à 361,9 millions de dirhams, représentant moins de 2% des ressources.

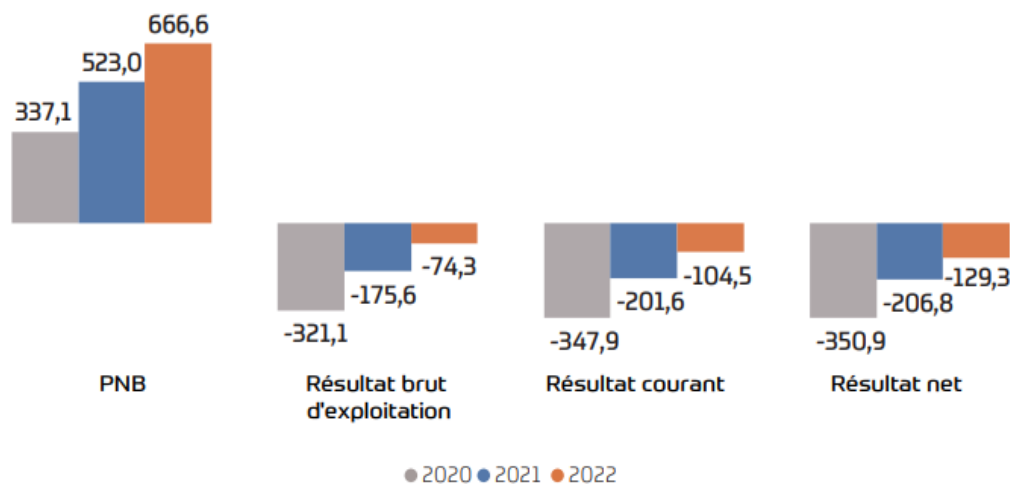
Au titre de 2022, le secteur des banques et fenêtres participatives a enregistré un résultat net négatif de 129,3 millions de dirhams, en amélioration par rapport aux pertes de 206,8 millions et 350,9 millions de dirhams, enregistrées respectivement en 2021 et 2020.

Le produit net bancaire de ces établissements s'est accru de 27% à 666,6 millions de dirhams. Retraité des rémunérations versées aux titulaires de dépôts d'investissement et aux « Mouwakil¹¹ », cet indicateur s'établit à 875,3 millions de dirhams, en hausse de 28%. Parallèlement, leurs charges générales d'exploitation se sont élevées de 6% à 741,1 millions de dirhams, reflétant une hausse des charges de personnel de 9% et des charges externes de 12%.

Le résultat brut d'exploitation du secteur, quoique déficitaire, a poursuivi son amélioration à -74,3 millions de dirhams, contre -175,6 millions en 2021 et -321,1 millions en 2020. Pour sa part, le coût du risque s'est établi à 30,3 millions, contre 23,9 millions une année auparavant et 26,8 millions de dirhams en 2020.

¹¹ Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.

Graphique n°25 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)



Source : BAM

Les ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 pour les banques participatives se sont établis à 15,7% et 15,4% respectivement.

Troisième partie : Activités de la SGFG en 2022

Troisième partie : Activités de la SGFG en 2022

I. A propos de la SGFG

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), société anonyme au capital social de 4.373.500 dirhams, a été créée en mai 2015 par Bank Al-Maghrib et la profession bancaire, en vertu des dispositions du chapitre 3 du titre VI de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Son capital social est détenu, à parts égales, par Bank Al-Maghrib et les 21 établissements de crédit adhérents au système de garantie des dépôts.

Les missions et les activités de la SGFG sont régies par les dispositions de la loi n°103.12 précitée et les textes pris pour son application, ainsi que par celles de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle qu'amendée et complétée. Elles s'inspirent également des principes fondamentaux des systèmes de garantie des dépôts efficaces, édictés en juin 2009 et revus en 2014 par le Comité de Bâle et l'IADI.

Encadré n°5 : Missions de la SGFG

En vertu des dispositions légales et réglementaires, la SGFG est chargée de :

- Gérer le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts,
- Gérer le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives.
- Indemniser les déposants d'un établissement de crédit membre en cas d'indisponibilité de leurs dépôts éligibles et de tous autres fonds remboursables à hauteur d'un montant maximum par déposant, personne physique ou morale, fixé par décision de Bank Al-Maghrib.
- Octroyer, à titre préventif et exceptionnel, à un établissement de crédit membre des concours remboursables dans le cadre d'un plan de résolution, approuvé par Bank Al-Maghrib. Ces concours sont accordés pour le compte des Fonds de garantie qu'elle gère.
- Prendre des participations dans le capital social d'un établissement de crédit membre. Cette prise de participation s'effectue au nom des Fonds de garantie qu'elle gère.
- Prendre des participations dans le capital social des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2,3 et 4 de l'article 115 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Ces prises de participation s'effectuent au nom des Fonds de garantie qu'elle gère.
- Intervenir en tant qu'administrateur provisoire d'un établissement de crédit membre.

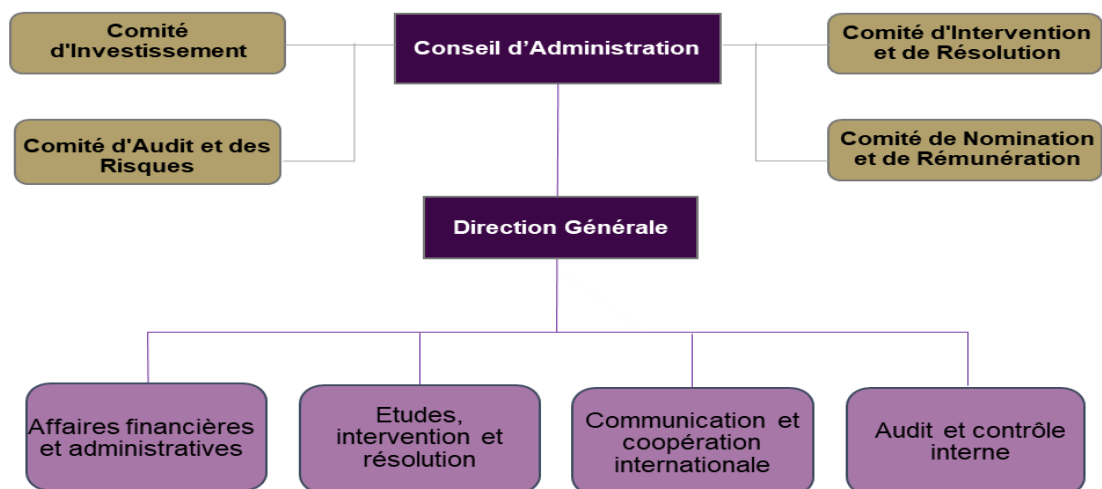
Conformément à la loi n°103-12, les activités de la SGFG sont régies par un cahier des charges, élaboré par Bank Al-Maghrib qui définit notamment :

- Les obligations afférentes à son fonctionnement ;
- Les modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit ;
- Les règles déontologiques devant être respectées par son Conseil d'Administration et son personnel ;
- Les modalités d'échange d'informations entre elle et Bank Al-Maghrib.

Sur le plan opérationnel, la SGFG s'emploie à assurer :

- La gestion du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts et du Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives ;
- Le suivi de la collecte des cotisations annuelles auprès des établissements adhérents ;
- La mise en place d'un dispositif approprié pour l'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds et avoirs éligibles ;
- Les conditions pour le recours à toute émission obligataire en cas d'insuffisance des ressources disponibles ;
- Les conditions pour l'octroi à titre préventif et exceptionnel à un établissement de crédit en difficulté, des concours remboursables ;
- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital social d'un établissement de crédit en difficulté ;
- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi bancaire ;
- L'intervention en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit ;
- La mise à la disposition du public des informations nécessaires portant sur l'accomplissement de sa mission.

II. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG



1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision et de supervision de l'activité de la SGFG. Il est investi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des attributions légales et réglementaires de la SGFG. A ce titre, il approuve notamment les décisions portant sur :

- la stratégie de la société,
- son budget annuel,
- la politique d'investissement des ressources des deux Fonds,
- ses procédures internes,
- la nomination du commissaire aux comptes,

- la stratégie de communication externe,
- les règles déontologiques applicables au personnel,
- les politiques de coopération et d'échange d'informations avec des associations ou organismes étrangers chargés d'assurer une mission similaire à la sienne.

2. Comités internes

Le Conseil d'Administration de la SGFG a institué quatre comités internes qui l'assistent dans ses activités. Il s'agit du Comité d'Audit et des Risques, du Comité d'Investissement, du Comité d'Intervention et de Résolution et du Comité de Nomination et de Rémunération.

- Le Comité d'Audit et des Risques est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib. Il est composé de deux administrateurs indépendants ainsi que du Directeur Général de la SGFG. Il se réunit deux fois par an. Il a pour mission d'examiner :
 - les comptes et les états de synthèse avant leur présentation au Conseil d'Administration,
 - le processus de sélection de l'auditeur externe des fonds de garantie et du commissaire aux comptes de la société,
 - les questions relatives au système de contrôle interne et au dispositif de gestion des risques.
- Le Comité d'Investissement est présidé par un administrateur indépendant et comprend le Directeur Général de la SGFG. Il se réunit au moins 4 fois par an. Il a pour mission la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration en termes de politique d'investissement, de prévention et de maîtrise des risques financiers. Il est également chargé du suivi de la mise en œuvre et de l'adaptation de l'allocation stratégique des actifs.

Il rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises, des résultats et des performances obtenus dans la gestion des ressources des Fonds de garantie.

- Le Comité d'Intervention et de Résolution est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib. Il est composé de deux administrateurs indépendants, du Directeur Général de la SGFG ainsi que du responsable de la Direction de la Supervision Bancaire relevant de Bank Al-Maghrib. Il se réunit une fois par an et à chaque fois que les circonstances l'exigent.

Il est chargé d'examiner toutes les questions relevant du champ de compétence de la société et se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents, notamment celles ayant trait :

- ✓ aux modalités d'octroi des concours remboursables à un établissement de crédit adhérent ;
- ✓ aux modalités de prises de participation dans le capital social d'un établissement de crédit adhérent ou dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- ✓ au processus d'indemnisation des déposants d'un établissement de crédit adhérent.

- Le Comité de Nomination et de Rémunération est présidé par un administrateur indépendant et comprend un membre du Conseil d'Administration représentant la profession bancaire. Il se réunit une fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Il est chargé d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la politique de recrutement et de rémunération de la SGFG tels que définis par ses statuts.

3. Structure organisationnelle

La SGFG est organisée en 4 entités, reflétant ses principaux métiers :

- i) Affaires financières et administratives,
- ii) Etudes, Intervention et Résolution,
- iii) Communication et Coopération Internationale,
- iv) Audit et Contrôle Interne.

- **Entité chargée des affaires financières et administratives** : Elle a pour principales missions de :
 - veiller à la réalisation des travaux liés à la gestion financière de la SGFG et des deux Fonds de Garantie des dépôts ;
 - appliquer les principes et les procédures comptables en vigueur ;
 - veiller à la préparation des états financiers et les rapports y afférents ;
 - assurer la coordination entre les activités administratives, comptables et budgétaires de la société.
- **Entité chargée des études, de l'intervention et de la résolution** : Ses principales missions consistent à :
 - veiller à l'analyse des données pour l'évaluation des risques bancaires ;
 - préparer les plans d'intervention de la société en concertation avec les services concernés de Bank Al-Maghrib ;
 - contribuer à l'élaboration des textes réglementaires.
- **Entité chargée de la communication et de la coopération internationale** : elle a notamment pour attributions de :
 - participer à la promotion des activités de communication interne et externe de la société ;
 - préparer et organiser les activités de sensibilisation du public sur les mérites et les limites du système de garantie des dépôts bancaires ;
 - assurer le suivi des accords de coopération avec les partenaires.

- **Entité chargée de l’audit et du contrôle interne** : Elle a pour missions notamment de :
 - veiller à la mise en œuvre du plan de contrôle interne ;
 - élaborer des procédures et de veiller à leur application conformément aux normes en vigueur ;
 - assurer l’efficacité du contrôle interne et veiller à la transmission régulière du reporting à la direction générale de la SGFG ;
 - identifier les insuffisances au niveau du contrôle interne et en assurer le traitement et suivi ;
 - définir et mettre en œuvre des plans d’audit interne ;
 - superviser et coordonner les activités d’audit interne de la société ;
 - veiller sur la mise en œuvre des recommandations formulées ;
 - préparer les rapports d’audit interne à l’attention de la direction générale et du comité d’audit et des risques ;
 - Assurer le suivi de la réalisation des recommandations du comité d’audit et des risques.

III. Bilan des réalisations du plan d’actions 2022

L’année 2022 a été marquée par le lancement du plan stratégique 2022-2024 qui donne un nouvel élan à l’ensemble des actions amorcées par la SGFG afin **d’« être un assureur de dépôt référent au service des déposants »**.

Ce plan stratégique s’articule autour de deux grands axes : le premier concerne la mise en place des composantes d’un écosystème d’indemnisation des déposants moderne et performant, et le second se réfère à la poursuite du développement de la SGFG en vue de soutenir l’exécution de ses missions, et renforcer la confiance de ses partenaires et du public. Ces éléments sont repris au niveau de la carte stratégique ci-dessous.

Carte stratégique 2022-2024

Vision : Être un assureur de dépôt référent au service des déposants	
Orientation 1 : Mettre en place les composantes d’un écosystème d’indemnisation moderne et performant	Orientation 2 : Poursuivre le développement de la SGFG en vue de soutenir l’exécution de ses missions et de renforcer la confiance de ses partenaires et du public

Pour réaliser ses objectifs stratégiques, la SGFG a engagé plusieurs chantiers couvrant ses domaines d’interventions.

1. Projet de mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants

Au cours de l'année 2022, la SGFG a poursuivi les travaux relatifs aux deux chantiers composant l'écosystème d'indemnisation des déposants.

Le chantier n°1, concernant les établissements adhérents, est intitulé « Single Customer View » (SCV). Il repose sur la production, par ces derniers, d'une base de données permettant d'identifier leurs clients éligibles à la garantie des dépôts ainsi que leurs dépôts. Les SCV reçus des banques constituent un prérequis pour la SGFG pour calculer les montants d'indemnisation des déposants et procéder à leur remboursement dans la limite de leurs droits.

Dans ce cadre, le cahier des charges destiné aux établissements adhérents a été partagé avec les membres de la commission technique¹² constituée à ce sujet afin de recueillir leurs observations.

Concernant le 2^{ème} chantier relatif à la plateforme informatisée d'indemnisation, les travaux se sont focalisés sur la finalisation d'un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) restreint, suite auquel la SGFG a reçu l'expression d'intérêt de 4 prestataires jugés recevables par le comité de sélection institué à ce sujet¹³. De même, le cahier des charges détaillant les exigences techniques et fonctionnelle de la plateforme a été finalisé et la consultation restreinte visant les 4 prestataires précités a été lancée.

Ensuite, les offres reçues des prestataires précités ont fait l'objet de dépouillement et pré-évaluation. Cette évaluation s'est déroulée en 2 phases conformément au règlement de consultation.

2. Optimisation des ressources gérées

Dans une année 2022 caractérisée par une conjoncture incertaine et volatile et où les seules questions importantes ont été celles de l'inflation et du financement du Trésor, la gestion des produits-taux a été rendue difficile avec une forte remontée de l'aversion du risque enregistrant ainsi sa pire performance historique.

Dans ce contexte et dans une perspective d'optimisation de la gestion des ressources du FCGD, une enveloppe d'un milliard et demi supplémentaire a été abondée dans les FCP obligataires à dominante active. Pour contenir la baisse du rendement et s'assurer d'un matelas de protection contre la hausse des taux d'intérêt, plus de deux milliards et deux cents millions de dirhams ont été engagés dans les OPCI. Parallèlement, les placements en produits monétaires ont été renforcés en cohérence avec la stratégie d'investissement retenue pour 2022.

¹² Cette commission a été instituée dès la phase de l'étude de faisabilité et ses orientations ont été retenues lors de la rédaction du cahier des charges. Elle est constituée de 5 banques pilotes.

¹³ Le comité de sélection a été présidé par un membre du comité d'audit et des risques et a été constitué par l'équipe projet interne de la SGFG et l'équipe du cabinet conseil désigné pour accompagner la SGFG dans ce projet.

Au niveau opérationnel, la SGFG a œuvré pour l'amélioration du suivi de la performance et des risques des ressources « marché » du FCGD, notamment sur le plan procédural. Les outils tels que l'attribution de performance, la notation interne relative à l'évaluation des sociétés continuent toujours à faire l'objet d'une revue régulière.

3. Renforcement du système de contrôle interne

La SGFG a poursuivi courant 2022 le renforcement de son système de contrôle interne. Ainsi, il a été procédé à une deuxième refonte de la cartographie des risques qui tient compte des recommandations du Comité d'audit et des risques, de la maturité des activités de la SGFG et de la mise en place de la base des incidents de risque opérationnel. Cette cartographie comprend, outre les risques opérationnels, le risque stratégique qui intègre les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de la société, ainsi que les risques financiers qui ont trait à l'insuffisance des ressources financières ou de liquidité, et aux pertes qui peuvent être subies en lien avec les conditions de marché.

Afin d'asseoir la culture des risques, des séances de sensibilisation sur le code déontologique et sur les risques opérationnels ont été organisées au profit des collaborateurs de la SGFG, avec un suivi rapproché de ces risques.

Aussi, dans le but de maintenir un niveau de vigilance vis-à-vis des risques numériques qui ne cessent d'augmenter, des sensibilisations aux risques cybers ont été réalisées, en mettant l'accent sur l'actualité des menaces et leur impact potentiel sur le système d'information de la société, ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le but de se protéger contre les menaces éventuelles et réduire la surface d'exposition aux risques numériques.

La SGFG a également conduit des travaux pour évaluer le niveau des fonds disponibles au niveau du FCGD. Pour ce faire, elle s'est basée sur les recommandations formulées par l'IADI qui retient deux méthodes à ce sujet. La première est fondée sur l'avis d'expert et la seconde s'appuie sur la probabilité de défaut des établissements membres du fonds de garantie des dépôts.

L'évaluation réalisée par la SGFG, basée sur les deux méthodes précitées, a permis d'obtenir des résultats concordants.

4. Poursuite du chantier « communication institutionnelle » et renforcement des relations avec les partenaires

En 2022, les activités de communication externe ont été menées en mode maîtrisé. Elles ont principalement concerné la gestion du site web dans son ensemble, le renforcement de la veille média pour le secteur bancaire et financier et deux interviews donnés à deux organes de presse au sujet du rôle de la SGFG dans la protection des droits des déposants.

Concernant les activités de communication interne, les canaux actifs ont été mis à jour de manière régulière avec notamment la publication, sur le portail intranet de la SGFG, du règlement intérieur du personnel, de la documentation relative au projet d'écosystème d'indemnisation des déposants, des notes internes, procédures et codes ainsi que des papiers de recherche de l'IADI.

Dans le cadre du renforcement des relations avec les partenaires, la SGFG a rencontré des responsables d'un investisseur institutionnel national en vue d'échanger sur les modalités de gestion des ressources du FCGD notamment le suivi de la gestion des risques ainsi que l'ensemble des process et outils mis en place par la SGFG.

5. Opérationnalisation du Fonds de garantie des banques participatives

Après la publication des textes régissant le Fonds de Garantie des Dépôts des Banques Participatives en 2021, la SGFG s'est attelée à la mise en place des prérequis nécessaires à son opérationnalisation. A ce sujet, une première mouture de la politique d'investissement a été finalisée en tenant compte de l'impératif de maximiser le rendement dans les meilleures conditions de sécurité et de liquidité possibles. Les principales dispositions de la circulaire AS/02/2021 de l'ACAPS y ont été reprises et adaptées en explicitant les classes d'actifs éligibles identiques à ceux des fonds d'assurance Takaful, qui avaient reçus un avis de conformité favorable par le Conseil Supérieur des Ouléma (CSO).

La SGFG a également engagé des travaux pour introduire au niveau du projet du Plan Comptable des Fonds de garantie des dépôts, un chapitre dédié relatif au FGDBP.

Dans le cadre de ses consultations avec les banques adhérentes, la SGFG a rencontré les banques et fenêtres participatives en vue de leur présenter, en tant que nouveaux actionnaires¹⁴, les missions fondamentales de la SGFG ainsi que son cadre de gouvernance.

6. Digitalisation des processus

Dans le cadre de ses objectifs stratégiques liés à la digitalisation des processus, la SGFG a initié un projet d'optimisation et de dématérialisation du processus de gestion des courriers, qui représente un point d'entrée en matière de flux d'information pour tous les autres processus de la société. Le projet vise à dématérialiser et automatiser toutes les activités et tâches de gestion des courriers entrants et sortants afin de réduire le temps et améliorer la fiabilité de leur traitement, tout en optimisant la consommation du papier ainsi que la sécurité et l'intégrité de l'information.

7. Migration technique du site web

Pour maîtriser les risques de sécurité et de performance de son site web, la SGFG a entamé un projet de migration technique portant sur le passage vers la dernière version de la technologie de développement utilisée. Ce projet concernera le volet technique du portail et apportera une amélioration et modernisation de l'aspect visuel du portail, sans aucun changement au niveau de la charte graphique.

14 En juillet 2022, les 5 banques participatives ont souscrit au capital social de la SGFG.

8. Approbation du règlement intérieur du personnel de la SGFG

Conformément aux dispositions du Dahir n° 1-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n°65-99 relative au code du travail ainsi que celles des statuts de la SGFG, le Conseil d'Administration du 30 mars 2022 a approuvé le règlement intérieur du personnel qui a repris les dispositions du code du travail susvisé et s'est appuyé sur un benchmark pour consolider les avantages sociaux du personnel de la SGFG.

Ce règlement a été diffusé en interne et déposé auprès de l'inspection du travail et ce, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

IV. Activités des comités internes

1. Comité d'Investissement

Le Comité d'investissement a tenu durant l'année 2022 sept réunions qui ont été consacrées notamment à l'examen des activités de placement des ressources du FCGD et au suivi de la performance et des risques des actifs gérés par les mandataires. Par rapport à la gestion déléguée, il a été régulièrement informé des opérations d'abondement d'un milliard et demi de dirhams allouées à la gestion des FCP obligataires de la gamme ALIF, des premières opérations de souscription en faveur des OPCI et de la dynamisation de la gestion des liquidités à travers le recours aux placements en OPCVM.

Pour la gamme ALIF, les montants accordés aux gestionnaires obligataires ont été préalablement validés par le Comité d'Investissement sur la base de la notation interne. Concernant le désengagement du portefeuille long terme géré par Bank Al-Maghrib, le Comité a supervisé les différentes étapes de sélection d'un spécialiste dans la gestion active sous mandat obligataire et le choix d'un dépositaire titre de premier rang. De même, il a suivi les premiers travaux pour le lancement d'une gestion en interne à dominante passive, avec comme objectif le portage de titres émis ou garantis par l'Etat.

2. Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à deux reprises en 2022 à l'effet d'examiner les états de synthèse de la SGFG et du FCGD et la pré-opinion du commissaire aux comptes y afférente ainsi que l'évolution du chantier de mise en place du système de contrôle interne. Le Comité a également procédé à l'évaluation de la cartographie des risques pesant sur les activités de la SGFG et du FCGD.

Certains membres du Comité ont pris part au comité de sélection tenu pour l'évaluation des offres reçues suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre de la mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants. Le Comité a également été tenu informé, tout au long de l'exercice, de l'état d'avancement de ce projet.

3. Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération a tenu sa troisième réunion le 10 mars 2022. Il a été informé de la finalisation du règlement intérieur du personnel pour se conformer aux articles 138 à 142 du code du travail. Sur le plan social, le Comité a été favorable à l'adhésion de la SGFG à la Caisse Mutuelle Interprofessionnelle Marocaine (CMIM), dans un objectif d'améliorer davantage la protection sociale de son personnel. Il a également recommandé de négocier des conventions bancaires en faveur des salariés avec les établissements de la place.

V. *Coopération internationale et assistance technique*

1. Accueil d'une délégation du Fonds de Garantie des Dépôts et de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

Dans le cadre de la convention de coopération liant la SGFG et le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) signée, en juin 2018, une délégation représentant le FOGADAC et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) a effectué une visite d'étude auprès de la SGFG en octobre 2022.

Lors de cette visite, la SGFG a présenté, aux membres de cette délégation, les principales caractéristiques du dispositif de garantie des dépôts marocain tant sur le plan légal, réglementaire qu'opérationnel. Elle leur a également donné un aperçu sur le projet relatif à la mise en place de l'écosystème d'indemnisation des déposants.

2. Assistance technique apportée à la Banque Centrale de la République de Burundi

En novembre 2022, la SGFG a pris part, à côté de Bank Al-Maghrib, à une mission d'assistance technique au profit de la Banque Centrale de la République du Burundi. Durant cette mission, la SGFG a partagé, avec les diverses parties prenantes au Burundi, l'expérience marocaine en matière d'opérationnalisation du dispositif de garantie des dépôts depuis 1996.

Elle leur a également donné un aperçu sur les deux composantes du projet relatif à l'écosystème d'indemnisation des déposants et leur a présenté les modalités techniques se rapportant notamment au calcul et à la collecte des cotisations auprès des banques membres.

3. Tenue des réunions du comité technique sur les systèmes de garantie des dépôts participatifs, adossé à l'IADI

Le comité technique¹⁵ sur les systèmes de garantie des dépôts participatifs adossé à l'IADI a tenu, sous la présidence de la SGFG, trois réunions au cours de l'année 2022 à l'effet de discuter et échanger sur l'état d'avancement du projet relatif à l'élaboration du manuel d'évaluation des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces, publié par l'IADI et l'IFSB en juin 2021.

¹⁵ Ce comité comprend, outre le Maroc, la Jordanie, l'Indonésie, la Turquie, la Malaisie, le Kazakhstan, le Nigéria, l'UMOA, la Palestine, la Tunisie et Oman.

Dans le cadre d'une consultation plus large, la SGFG a tenu en novembre 2022 une réunion avec l'IFSB en présence du secrétaire général de l'IADI en vue de coordonner les travaux de finalisation dudit manuel, notamment en ce qui concerne le traitement de certaines problématiques d'ordre chariatique.

Par ailleurs, un premier webinar international sur les nouveaux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces a été organisé par l'IADI, l'IFSB et le FMA, en coordination avec la SGFG. Ce webinar a couvert les thématiques portant notamment sur les caractéristiques intrinsèques des Fonds de garantie des dépôts participatifs, les questions de financement et placement ainsi que sur les volets de gouvernance chariatique.

4. Participation de la SGFG aux travaux du comité technique sur l'indemnisation des déposants, adossé à l'IADI

Le Comité technique sur l'indemnisation des déposants adossé à l'IADI a tenu plusieurs réunions auxquelles la SGFG a pris part. Ces réunions ont été l'occasion pour examiner notamment les résultats de l'enquête¹⁶ que l'IADI a menée auprès de ses membres sur le processus d'indemnisation des déposants, durant le mois de mars 2022.

Encadré n°6 : Résultats de l'enquête menée par l'IADI sur le processus d'indemnisation des déposants

Sur la base des réponses reçues, 18 pays membres ont eu des cas d'indemnisation des déposants durant les 5 dernières années. Ces 18 pays ont déboursé au total le montant de 16,5 milliards de dollars pour couvrir 4,1 millions de déposants éligibles.

Les Etats-Unis et l'Inde ont versé ensemble un montant global de 13,2 milliards de dollars, soit 79,9% du montant total. En termes de nombre, la Turquie a couvert 1,16 million de déposants éligibles, soit un taux de 28,6% du total des déposants. Les pays de l'Amérique latine (notamment le Brésil, le Mexique, la Colombie et l'Equateur) ont enregistré le taux le plus élevé du nombre de cas d'indemnisation, soit 217, représentant un taux de 57% du total des cas déclarés par les membres dans le cadre de cette enquête.

Les pays ayant répondu à cette enquête ont relevé qu'ils ont fait face à un certain nombre de défis portant notamment sur :

- l'indisponibilité, en temps opportun, des données fiables et exhaustives sur les déposants éligibles,
- le manque de préparation à l'avance de plans d'indemnisation,
- l'absence et/ou la faiblesse des systèmes d'information et des plateformes d'indemnisation,
- l'insuffisance des ressources humaines et financières,
- l'inadéquation des canaux de communication lors de déclenchement des opérations d'indemnisation.

¹⁶ Cinquante membres de l'IADI dont la SGFG ont répondu à cette enquête.

5. Election de la SGFG à la présidence du Comité Régional MENA adossé à l'IADI

La SGFG a été portée, lors de la rencontre annuelle de 2022 organisée en Argentine par l'IADI (International Association of Deposit Insurers), à la présidence du Comité Régional MENA adossé à cette instance et ce, pour une durée de 3 ans.

Cette élection intervient au moment où le nombre des pays de la région adhérant à l'IADI ne cesse de s'accroître pour atteindre 13 pays¹⁷ en 2022. Outre ses pays membres, deux institutions, en l'occurrence le Fonds Monétaire Arabe et l'Union des banques Arabes, ont adhéré à l'IADI en tant qu'associés.

Dans le cadre de ce mandat, la SGFG œuvre à consolider les relations entre les pays de la région MENA et l'IADI et à multiplier les actions de formation et d'assistance technique en leur faveur, tout en menant des actions de sensibilisation auprès des autres pays de la région sur l'importance de leur adhésion et le rôle que jouent les systèmes de garantie des dépôts dans le renforcement de la stabilité financière.

6. Participation de la SGFG aux travaux du Comité Régional Afrique

La SGFG a pris part, en tant que membre, aux réunions organisées par le Comité Régional Afrique pour échanger sur des questions d'intérêt commun et examiner les chantiers engagés dans le cadre de la promotion de la coopération à l'échelle régionale et internationale.

7. Participation de la SGFG aux réunions du Comité Exécutif de l'IADI

Le comité exécutif de l'IADI est le haut organe de décision qui supervise et approuve tous les travaux et activités de l'IADI. Il nomme le secrétaire général de l'IADI et approuve le budget de fonctionnement de son secrétariat. Il jouit de tous les pouvoirs pour édicter des normes et des standards en matière de garantie des dépôts. Il se réunit au moins quatre fois par an.

La SGFG a pris part, pour la première fois, aux réunions du comité exécutif, en sa qualité du président du comité régional MENA. Durant ces réunions, elle a partagé sa vision pour promouvoir et renforcer le rôle de la région MENA dans l'accomplissement des missions de l'IADI.

8. Travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'IADI et de la Conférence annuelle

En octobre 2022, la SGFG a participé aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'IADI et à sa conférence annuelle qui ont eu lieu à Buenos Aires en Argentine.

¹⁷ Il s'agit du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie, de la Palestine, du Liban, de la Turquie, du Soudan, d'Oman, de l'Iraq, de l'Iran et de la Lybie.

Au cours de l'assemblée générale, les comptes financiers de l'IADI ont été approuvés et les différentes résolutions ont été adoptées portant notamment sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, le rapport annuel pour l'exercice 2021/2022 ainsi que sur la procédure relative à l'organisation des élections des membres du comité exécutif.

La Banque Mondiale, le FMI, la BRI et le Conseil de Stabilité Financière ont pris également part à cette conférence dont le thème a été axé sur les approches susceptibles d'aider les acteurs des filets de sécurité financière à consolider collectivement leurs dispositifs d'intervention précoce, en vue de leur permettre de renforcer la stabilité financière au moment où des risques d'instabilité se manifestent à l'horizon.

9. Autres travaux au niveau international

En vue de renforcer les liens entre l'IADI et ses pays membres francophones, la SGFG œuvre, avec l'Autorité des Marchés Financiers du Québec, pour la création d'un Groupe des assureurs des dépôts francophones. La mise en place de ce Groupe est prévue au cours de 2023.

Quatrième Partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG

Quatrième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG

1. Présentation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts

1. Objectifs du FCGD

En vertu de l'article 129 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts a pour objectifs :

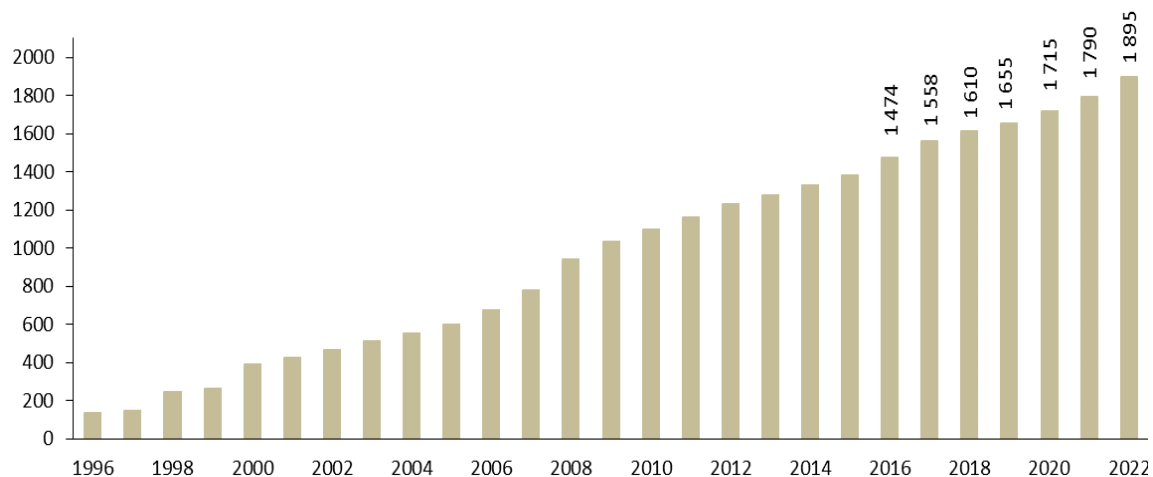
- d'indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- d'accorder, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à un établissement de crédit en difficulté ou prendre une participation dans son capital.

2. Ressources et cotisations

Au 31 Décembre 2022, le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts compte 26 établissements adhérents dont 21 banques et 5 sociétés de financement. Les cotisations de ces établissements de crédit ont cumulé depuis 1996 un montant de 26.396 millions de dirhams.

Conformément à la circulaire n°6/W/2018 du Wali de Bank Al-Maghrib, ces cotisations ont été calculées sur la base des dépôts éligibles de chaque établissement. Au titre de 2022, les cotisations versées se sont établies à 1.895 millions de dirhams, en hausse de 6% par rapport à 2021.

Graphique n°26 Evolution des cotisations (en millions de dirhams)



Source : BAM

3. Risques financiers associés au FCGD

Le FCGD est exposé à trois risques financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit et risque de liquidité.

- **Risque de taux d'intérêt** : Il s'agit du risque auquel sont exposés les actifs détenus par le Fonds dont la valeur dépend de l'évolution de la courbe des taux.

Pour l'appréciation de ce risque, la société a eu recours à un ensemble d'indicateurs tels que la Duration Effective du portefeuille marché et sa sensibilité par rapport aux variations des taux, la VaR (Value at Risk) pour l'estimation agrégée de la prise de risque globale et le Draw-Down¹⁸.

A ce sujet, la SGFG conduit régulièrement des stress tests qui ont relevé que pour une hausse homogène de l'ensemble de la courbe de taux de 10 points de base, la valeur des actifs détenus par le Fonds baisserait de 0,63%, soit environ 187 millions de dirhams à fin décembre 2022. Cet exercice, qui a un caractère normatif et indicatif, n'est associé à aucune probabilité d'occurrence. Il permet d'estimer la *perte marché* en fonction de ce scénario.

La VaR, calculée selon l'approche historique à la probabilité de 99% et à un horizon d'un an, était de 82 millions de dirhams, soit 0,28% du portefeuille marché et le Draw-Down historique sur un an enregistré un niveau de 1.206 millions de dirhams, soit 4,08% du portefeuille.

- **Risque de crédit** : Il correspond au risque de perte auquel sont exposés les actifs du Fonds suite à un défaut de paiement par un émetteur ou une contrepartie donnée. Vu que les titres émis et garantis par l'Etat constituent la quasi-totalité des actifs détenus, tous mandats confondus, le risque crédit global du portefeuille placement incluant les FCP est faible.
- **Risque de liquidité** : Il représente le risque que le Fonds ne puisse pas honorer ses engagements dans des conditions normales de marché. Les actifs sous gestion sont constitués de bons du Trésor à hauteur de 95%. Ces titres sont considérés comme étant liquides dans les conditions normales de marché. Toutefois, le FCGD pourrait se retrouver dans une situation de stress de liquidité s'il ne trouvait pas de contrepartie prête à acquérir ses actifs en cas de vente massive de ces derniers. Dans ce cas, la loi 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib autorise le Fonds de se refinancer auprès de la Banque Centrale.

Il convient de rappeler que la politique de placement des fonds obéit à une politique d'investissement dont les critères et les conditions sont strictement suivis par les différentes instances de gouvernance de la SGFG.

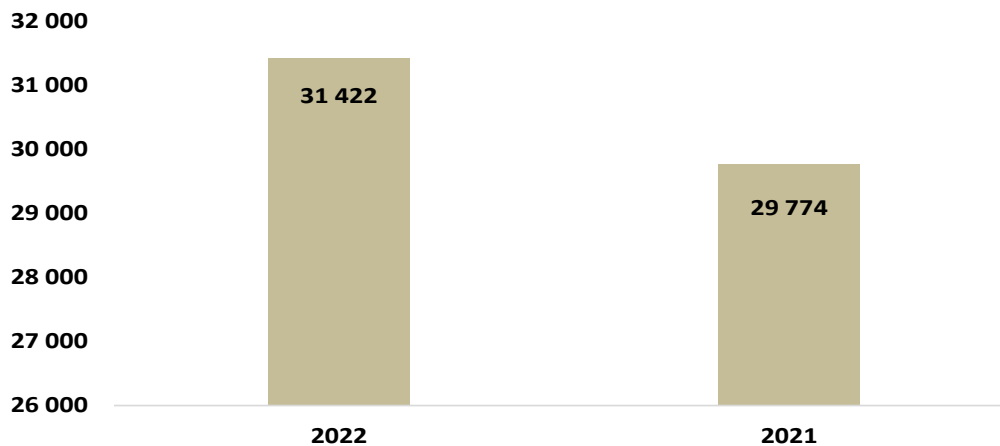
2. Comptes du FCGD-Exercice 2022

Les états de synthèse du FCGD sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code Général de Normalisation Comptable.

Le total bilan s'est établi à 31.422 millions de dirhams au 31 décembre 2022, en hausse de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.

¹⁸Indicateur de risque correspondant à la perte maximale subie après avoir acheté au plus haut et vendu au plus bas.

Graphique n°27 : Total bilan (en millions de dirhams)



1. Evolution des principaux emplois

1.1. Portefeuille de placement

Au 31 décembre 2022, l'encours de ce portefeuille s'est élevé de 8,9% à 27.755 millions de dirhams, réparti entre le portefeuille mandat BAM, portefeuille FCPs obligataires et monétaires et portefeuille OPCl.

- **Portefeuille Mandat BAM :** A l'instar des années précédentes, le portefeuille Bank Al- Maghrib demeure concentré sur les Bons du Trésor à long terme. Il totalise, à fin 2022, une valeur comptable de 17.522 millions de dirhams.

Désignation	Montants (en millions de dirhams)
Bons du Trésor à 5 ans	772
Bons du Trésor à 10 ans	3 142
Bons du Trésor à 15 ans	5 883
Bons du Trésor à 20 ans	5 591
Bons du Trésor à 30 ans	2 475
Dotations aux provisions des titres de placement	-341
Total	17 522

Une dotation aux provisions de 341 millions de dirhams a été constituée pour une moins-value latente de titres suite à la hausse généralisée des taux depuis septembre 2022.

- **Placement FCP Obligataires & Monétaires :** L'actif net des FCPs obligataires gérés sous mandat est réparti en 6 FCPs pour une valeur nette comptable de 7.575 millions de dirhams. Ceux à caractère monétaire totalisent une valeur nette comptable de 545 millions de dirhams.
- **Portefeuille OPCl :** Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des OPCl est de 2 milliards de dirhams.

1.2. Comptes courants du FCGD

Le Fonds dispose de six comptes bancaires, totalisant un solde créditeur de 104 millions de dirhams à fin 2022.

1.3. Etat-impôts et taxes

Les impôts et taxes exigibles sont calculés sur la base des règles et taux appliqués suivant le droit commun. Ils concernent principalement l'acompte sur l'IS qui s'élève à 273 millions de dirhams. Cet excédent est la résultante du prélèvement à la source de la TPRF appliquée aux intérêts perçus par le FCGD qui excède le montant des impôts à payer au titre de l'exercice 2022.

1.4. Comptes de régularisation - Actif

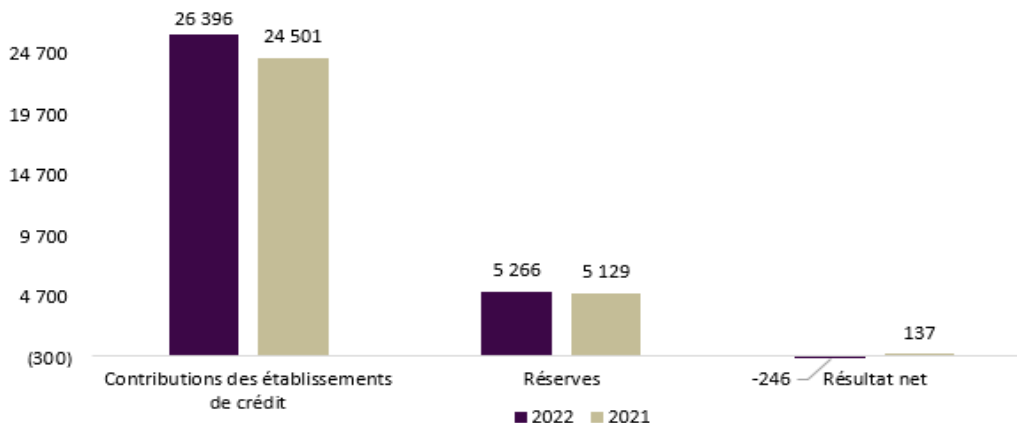
Les comptes de régularisation - Actif présentent à fin décembre 2022 un montant de 445 millions de dirhams, représentant les intérêts à recevoir sur les titres en portefeuille.

2. Evolutions des principales ressources

2.1 Capitaux propres et assimilés

Les capitaux propres et assimilés du FCGD, constitués des cotisations des établissements de crédit adhérents, des réserves et du résultat net de l'exercice, se sont renforcés de 5,5% à 31.416 millions de dirhams à fin 2022.

Graphique n°28 : Evolution des Capitaux Propres et Assimilés (en millions de dirhams)



- Contributions des établissements de crédit** : Le montant des contributions, au FCGD, des établissements de crédit recevant des fonds du public, calculées sur la base du taux de 0,20% appliqué à la moyenne mensuelle des dépôts et autres fonds remboursables éligibles, a atteint, pour l'exercice 2022, 1.895 millions de dirhams, contre 1.790 millions de dirhams l'année antérieure. Ces contributions ont permis de porter le montant cumulé des cotisations des établissements de crédit, à fin décembre 2022, à 26.396 millions de dirhams.

- **Réserves** : Constituées des résultats nets cumulés durant les exercices antérieurs, ces réserves ont totalisé un montant de 5.266 millions de dirhams à fin décembre 2022.
- **Résultat net de l'exercice** : Le FCGD a enregistré au titre de l'année 2022, une perte nette d'impôt sur les sociétés de 246 millions de dirhams, contre un bénéfice de 137 millions de dirhams en 2021.

2.2 Dettes du passif Circulant

Les dettes du passif circulant se sont chiffrées, à fin décembre 2022, à 6,1 millions de dirhams. Elles correspondent au reliquat des commissions de gestion à payer à Bank Al-Maghrib et à la SGFG.



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

RAPPORT DE L’AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 31 415 473 KMAD dont une perte nette de -246 492 KMAD.

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à l’audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Observations

Nous portons à votre connaissance qu’il a été fait application des principes détaillés dans les notes I.A.2 et III.1 de l’état A1 de l’ETIC en matière de :

- Comptabilisation des contributions versées au fonds d’appui au financement de l’entrepreneuriat et au fonds de garantie Microfinance ;
- Comptabilisation et de présentation des contributions des établissements de crédit.

Notre opinion n’est pas modifiée à l’égard de ces points.

Deloitte.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Deloitte.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 mai 2023

L'Auditeur Indépendant

Deloitte Audit


Belemqadem Hicham
Bâtiment "C" - Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Hicham BELEMQADEM
Associé

BILAN FCGD - ACTIF			
Exercice clôturé au 31/12/2022			
ACTIF		2022	2021
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)	1 974 879 352,73	1 332 493 997,60
	Frais préliminaires	0,00	0,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 974 879 352,73	1 332 493 997,60
	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)	0,00	0,00
	Immobilisations en recherche et développement	0,00	0,00
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00
	Fonds commercial	0,00	0,00
	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)	0,00	0,00
	Terrains	0,00	0,00
	Constructions	0,00	0,00
	Installations techniques, matériel et outillage	0,00	0,00
	Matériel de transport	0,00	0,00
	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	0,00	0,00
	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)	20 504 858 047,77	20 440 719 937,29
	Prêts immobilisés	0,00	0,00
	Autres créances financières	982 497 689,59	1 234 873 127,44
	Titres de participation	0,00	0,00
	Autres titres immobilisés	19 522 360 358,18	19 205 846 809,85
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)	0,00	0,00
	Diminution des créances immobilisées	0,00	0,00
	Augmentation des dettes de financement	0,00	0,00
TOTAL I (a + b + c + d + e)	22 479 737 400,50	21 773 213 934,89	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS (f)	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00
	Matières et fournitures consommables	0,00	0,00
	Produits en cours	0,00	0,00
	Produits intermédiaires et produits résiduels	0,00	0,00
	Produits finis	0,00	0,00
	CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)	718 320 932,13	588 070 473,22
	Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	0,00	0,00
	Clients et comptes rattachés	0,00	0,00
	Personnel	0,00	0,00
	Etat	273 255 136,55	120 252 039,11
	Comptes d'associés	0,00	0,00
	Autres débiteurs	0,00	0,00
	Comptes de régularisation actif	445 065 795,58	467 818 434,11
	TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (h)	8 119 599 873,61	7 410 341 403,07
ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) (Elém. Circul.)	0,00	0,00	
TOTAL II (f + g + h + i)	8 837 920 805,74	7 998 411 876,29	
TRESORERIE	TRESORERIE - ACTIF	103 874 827,79	2 190 211,69
	Chèques et valeurs à encaisser	0,00	0,00
	Banques, T.G & CP	103 874 827,79	2 190 211,69
	Caisses, régies d'avances et accreditifs	0,00	0,00
TOTAL III	103 874 827,79	2 190 211,69	
TOTAL GENERAL I+II+III		31 421 533 034,03	29 773 816 022,87

BILAN FCGD- PASSIF			
		Exercice clôturé au 31/12/2022	
PASSIF		2022	2021
FINANCEMENTS PERMANENTS	CAPITAUX PROPRES	5 019 488 466,46	5 265 980 838,46
	Capital social ou personnel (1)	0,00	0,00
	moins : Actionnaires, capital souscrit non appelé	0,00	0,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
	Ecarts de réévaluation	0,00	0,00
	Réserve légale	0,00	0,00
	Autres réserves	5 265 980 838,46	5 129 195 466,01
	Report à nouveau (2)	0,00	0,00
	Résultat net en instance d'affectation (2)	0,00	0,00
	Résultat net de l'exercice (2)	-246 492 372,00	136 785 372,45
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)	5 019 488 466,46	5 265 980 838,46
	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)	26 395 984 054,03	24 500 999 577,14
	Contributions des établissements de crédit	26 395 984 054,03	24 500 999 577,14
	Provisions réglementées	0,00	0,00
	DETTES DE FINANCEMENT (c)	0,00	0,00
	Emprunts obligataires	0,00	0,00
	Autres dettes de financement	0,00	0,00
	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00	
Provisions pour charges	0,00	0,00	
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)	0,00	0,00	
Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00	
Diminution des dettes de financement	0,00	0,00	
TOTAL I (a + b + c + d + e)	31 415 472 520,49	29 766 980 415,60	
PASSIF CIRCULANT	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)	6 060 513,54	6 835 607,27
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 060 513,54	6 835 607,27
	Clients créditeurs, avances et acomptes	0,00	0,00
	Personnel	0,00	0,00
	Organismes sociaux	0,00	0,00
	Etat	0,00	0,00
	Comptes d'associés	0,00	0,00
	Autres créanciers	0,00	0,00
	Comptes de régularisation - passif	0,00	0,00
	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)	0,00	0,00
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h) (Elem. Circul.)	0,00	0,00	
TOTAL II (f + g + h)	6 060 513,54	6 835 607,27	
TRESORERIE	TRESORERIE PASSIF	0,00	0,00
	Crédits d'escompte	0,00	0,00
	Crédit de trésorerie	0,00	0,00
	Banques (soldes créditeurs)	0,00	0,00
	TOTAL III	0,00	0,00
TOTAL I+II+III		31 421 533 034,03	29 773 816 022,87

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

3. Comptes de la SGFG -Exercice 2022

Les états de synthèse de la SGFG sont établis conformément aux dispositions du Code Général de la Normalisation Comptable (CGNC). Ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2022, le total bilan s'est établi à 14,5 millions de dirhams, marquant une augmentation de 6,5% comparativement à l'exercice précédent.

BILAN	Montants (en milliers de dirhams)	
	2022	2021
Total Actif	14 538	13 649
Immobilisations corporelles	1 830	1 950
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	1 635	1 923
Matériel de transport	7	9
Installations Techniques, matériel et outillage	8	11
Autres immobilisations corporelles	181	7
Immobilisations incorporelles	206	254
Autres immobilisations incorporelles	206	254
Immobilisations financières	137	189
Autres créances financières	137	189
Créances de l'actif circulant	4 218	5 704
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	423	136
Clients et comptes rattachés	3 476	3 767
Personnel	211	59
Etat	14	274
Compte d'associés*	-	1 387
Compte de régularisation de l'actif	94	82
Titres et valeurs de placements	7 291	4 534
Trésorerie - actif	857	1 017
Banque	848	1 010
Caisse	9	7
<i>* Capital souscrit et appelé non-versé</i>		
Total Passif	14 538	13 649
Capitaux propres	10 212	9 054
Capital social	4 374	4 374
Report à nouveau	3 954	2 537
Prime d'émission	394	394
Réserve légale	333	259
Résultat net	1 157	1 492
Dettes du passif circulant	4 327	4 594
Fournisseurs et comptes rattachés	541	1 839
Personnel	518	535
Organismes sociaux	834	655
Etat	2 434	1 187
Provisions pour risques et charges	-	378

3.1 Evolution des principaux emplois

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable d'utilisation.

- **Immobilisations corporelles** : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminués des amortissements. En brut, elles ont augmenté de 3% sous l'effet de l'acquisition du mobilier et de matériel de bureaux et sont ventilées comme suit :

Eléments (en milliers de dirhams)	Montants bruts	Amortissements	Montant net
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	3 352	1 717	1 635
Matériel de transport	12	5	7
Installation Techniques, matériel et outillage	15	8	8
Autres immobilisations corporelles	223	43	181

- **Créances de l'actif circulant** : Les créances clients sont considérées comme des actifs de la société et sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Elles peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur ou de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Ces créances, qui comprennent principalement la créance de la SGFG sur le FCGD, les avances aux fournisseurs et les créances sur l'Etat (TVA récupérable, Crédit TVA), se sont établies à 4,22 millions de dirhams contre 5,7 millions à fin décembre 2021.

- **Titres et valeurs de placement** : Cette rubrique s'est élevée à 7,29 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 61% induite par l'intégration dans ce poste du montant de souscription des banques participatives au capital de la SGFG et du résultat net de l'exercice précédent.
- **Trésorerie – actif** : Ce poste, correspondant aux soldes bancaires et à la caisse, s'est chiffré à près de 857 milles dirhams au 31 décembre 2022.

3.2 Evolution des principales ressources

Les ressources sont constituées majoritairement par les capitaux propres (10,21 millions de dirhams) et les dettes du passif circulant (4,33 millions de dirhams).

- **Capitaux propres** : Les capitaux propres de la SGFG sont constitués du capital social (4,37 millions de dirhams), de la réserve légale (333 milles dirhams), du report à nouveau (3,96 millions de dirhams), de la prime d'émission (près de 394 milles dirhams) et du résultat net de l'exercice (près de 1,15 millions de dirhams).

- **1.2.2 Dettes du passif circulant** : Ces dettes comprennent les dettes non liées à des opérations d'exploitation dans le cas où elles sont présumées avoir à leur naissance un délai d'exigibilité supérieur à douze mois. Ces dernières restent inscrites dans leur compte d'entrée de manière irréversible jusqu'à leur extinction totale sauf événement ou appréciation affectant les conditions de leur entrée initiale. Elles sont constituées de :
 - ✓ Dettes d'un montant de près de 541 milles dirhams envers les fournisseurs et comptes rattachés. Il s'agit des factures non parvenues, à la date d'arrêt, à la société et concernant les rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers ;
 - ✓ Provisions pour les congés à payer d'un montant de 518 milles dirhams ;
 - ✓ Sommes totalisant près de 834 milles dirhams dues par la SGFG aux organismes sociaux (CNSS, AMO, CIMR) ;
 - ✓ Dettes enregistrées au niveau du poste Etat créateur d'un montant de près de 2,43 millions de dirhams.

3.3 Comptes de produits et charges

Le total des produits perçus par la SGFG s'est chiffré, à fin 2022, à 21,4 millions de dirhams contre près de 20,9 millions de dirhams à fin 2021. Ces produits sont principalement constitués des commissions perçues au titre des services rendus par la société au FCGD. Ils intègrent également les produits non courants et les produits financiers de la gestion des liquidités de la société.

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES	Montants (en milliers de dirhams)	
	2022	2021
Total Produits	21 412	20 868
Produits d'exploitation	21 078	20 682
Produits financiers	68	86
Produits non courants	266	100
Total Charges	19 162	18 801
Charges d'exploitation	19 050	18 709
Achats consommés de matières et de fournitures	1 418	2 102
Autres charges externes	3 615	3 273
Impôts et taxes	1 169	458
Charges de personnel	12 040	11 807
Autres charges d'exploitation	229	229
Dotations d'exploitation	580	841
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>580</i>	<i>463</i>
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges *</i>	<i>-</i>	<i>378</i>
Charges financières	-	-
Charges non courantes	112	92
Résultat avant impôt	2 250	2 067
Impôts sur les résultats	1 093	574
Résultat Net	1 157	1 492

* *Taxe professionnelle*

Les charges d'exploitation ont cumulé près de 19,05 millions de dirhams, en hausse de 1,82% par rapport à 2021.

Ainsi le résultat net ressort à 1.157.372,89 dirhams, soit une baisse de 22%. Il est proposé que ce résultat soit affecté comme suit :

- A la réserve légale (5% du bénéfice de l'exercice) 57.868,65 dirhams
- Au report à nouveau 1.099.504,24 dirhams

Par ailleurs, aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date du rapport de gestion.



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3^{ème} étage
La Marina - Casablanca
Maroc

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux Actionnaires de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**

6, Boulevard Bourgogne - Casablanca

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 10 212 KMAD dont un bénéfice net de 1 157 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Deloitte.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Deloitte.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 mai 2023

Le Commissaire Aux Comptes

Deloitte Audit



Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment C - Inceir 3, La Marina
Casablanca
Tel: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Hicham BELEMQADEM
Associé

Résolutions de l'Assemblée Générale

RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ;
- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission ;
- et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui se soldent par un bénéfice net de 1.157.372,89 dirhams et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la Société et des autres missions exercées au cours dudit exercice.

L'Assemblée donne décharge à la société Deloitte Audit de son mandat de Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation du résultat net de 1.157.372,89 dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

- A la réserve légale (5% du bénéfice de l'exercice) 57.868,65 dirhams
- Au report à nouveau 1.099.504,24 dirhams

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article 56 de la loi sur les sociétés anonymes.

RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION

Cooptation d'un nouvel administrateur représentant le secteur bancaire participatif

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la cooptation de Monsieur Abdessamad Issami, Président du Directoire d'Umnia Bank, en tant qu'un nouvel administrateur représentant le secteur bancaire participatif.

CINQUIEME RESOLUTION

Amendement de l'article 14 des statuts

L'Assemblée Générale Extraordinaire a ratifié la décision du Conseil d'Administration d'amender les dispositions de l'article 14 des statuts de la société.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.

TABLE DES MATIERES

Mot du Président	5
Principaux faits marquants 2022.....	7
Membres du Conseil d'Administration	9
Première partie : Environnement international.....	11
Environnement macroéconomique international	12
Derniers développements en matière de garantie des dépôts	16
Deuxième partie : Environnement national	20
Environnement macroéconomique.....	21
Evolution du secteur bancaire	29
Troisième partie : Activités de la SGFG en 2022	42
A propos de la SGFG	43
Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG	44
Bilan des réalisations du plan d'actions 2022.....	47
Activités des comités internes	51
Coopération internationale et assistance technique	52
Quatrième partie : Etats et résultats financiers du FCGD et de la SGFG	56
Résolutions de l'Assemblée Générale.....	74

Liste des graphiques :

Graphique n°1 : Solde budgétaire dans les principales économies avancées (en % du PIB)

Graphique n°2 : Dette publique dans les principales économies avancées (en % du PIB)

Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance (en points de pourcentage)

Graphique n°4 : Revenu national brut disponible

Graphique n°5 : Epargne nationale

Graphique n°6 : Evolution de l'inflation (en %)

Graphique n°7 : Contributions à l'inflation (en points de pourcentage)

Graphique n°8 : Balance commerciale

Graphique n°9 : Avoirs officiels de réserve

Graphique n°10 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)

Graphique n°11 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)

Graphique n°12 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)

Graphique n°13 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)

Graphique n°14 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale

Graphique n°15 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%) -

Graphique n°16 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

Graphique n°17 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)

Graphique n°18 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2022

Graphique n°19 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant

Graphique n°20 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)

Graphique n°21 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %

Graphique n°22 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %

Graphique n°23 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale

Graphique n°24 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)

Graphique n°25 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)

Graphique n°26 Evolution des cotisations (en millions de dirhams)

Graphique n°27 : Total bilan (en millions de dirhams)

Graphique n°28 : Evolution des Capitaux Propres et Assimilés (en millions de dirhams)

Liste des encadrés :

Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2022

Encadré n°2: Approches « pass-through » et « no pass-through »

Encadrée n°3 : Dépôts d'investissement collectés par les banques participatives

Encadrée n°4 : Wakala bil Istithmar

Encadré n°5 : Missions de la SGFG

Encadré n°6 : Résultats de l'enquête menée par l'IADI sur le processus d'indemnisation des déposants

Liste des tableaux :

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)

Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)

Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente (variation en %)

Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques (En % du PIB)

Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements* (en milliards de dirhams, sauf indication contraire)

Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale

Dépôt légal : 2017PE0084

ISSN : 2605-5953